

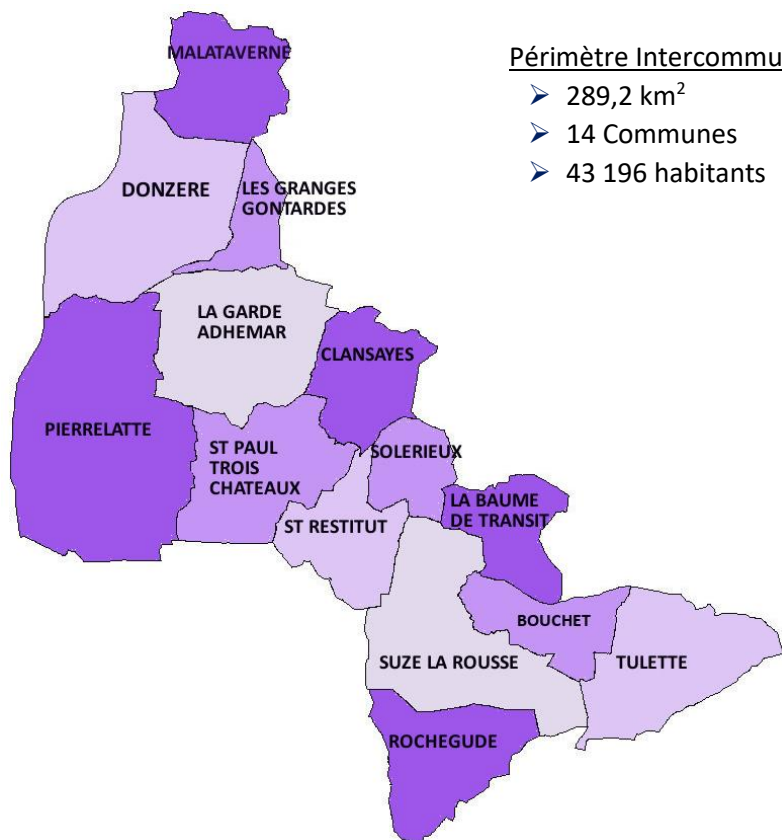


RAPPORT ANNUEL
Année 2019

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Implanté en Drôme Provençale entre Rhône, plaines et collines, le territoire Drôme Sud Provence est limitrophe avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, PACA et les départements de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse. La Communauté de Communes regroupe 14 communes aux portes de la Provence.

Communauté de Communes Drôme Sud Provence



COMMUNES (code Insee)	Population totale légale 2016 en vigueur au 01/01/2018
LA BAUME DE TRANSIT - (026033)	892
BOUCHET - (026054)	1 525
CLANSAYES - (026093)	534
DONZERE - (026116)	5 845
LA GARDE ADHEMAR - (026138)	1 080
LES GRANGES GONTARDES - (026145)	654
MALATAVERNE - (026169)	2 026
PIERRELATTE - (026235)	13 573
ROCHEGUDE - (026275)	1 634
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - (026324)	9 514
SAINT RESTITUT - (026326)	1 414
SOLERIEUX - (026342)	348
SUZE LA ROUSSE - (026345)	2 141
TULETTE - (026357)	2 016
C.C. DRÔME SUD PROVENCE	43 196 habitants

GOUVERNANCE

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence, en lien étroit avec ses communes membres, assure la gestion de services publics essentiels au quotidien des habitants du territoire.

Le conseil Communautaire se compose de 46 conseillers communautaires titulaires. L'exécutif initialement formé du Président et de 4 Vice-Présidents a été diminué de 2 vice-présidents suite à 2 démissions qui ont eu lieu en 2019 en mars et en novembre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire définit la politique communautaire. Il vote le budget et les projets proposés par le Bureau Communautaire et les commissions thématiques. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau Communautaire est composé des maires des communes membres ainsi que des Vice-Présidents lorsqu'ils ne sont pas maire.

Le Bureau débat des orientations stratégiques, des projets et des actions relevant du champ de compétences de la Communauté de Communes avant leur présentation au Conseil Communautaire.

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le 05 Juillet 2018 une délibération du Conseil Communautaire est venue modifier la composition des commissions thématiques.

Les commissions sont des instances de travail qui examinent les dossiers et émettent des avis consultatifs à l'attention des instances communautaires.

46 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

Répartition des sièges :

- LA BAUME DE TRANSIT : 1 siège
- BOUCHET : 2 sièges
- CLANSAYES : 1 siège
- DONZERE : 5 sièges
- LA GARDE ADHEMAR : 2 sièges
- LES GRANGES GONTARDES : 1 siège
- MALATAVERNE : 2 sièges
- PIERRELATTE : 14 sièges
- ROCHEGUDE : 2 sièges
- SAINT PAUL TROIS CHATEAUX : 6 sièges
- SAINT RESTITUT : 2 sièges
- SOLERIEUX : 1 siège
- SUZE LA ROUSSE : 2 sièges
- TULETTE : 2 sièges

LES ELUS COMMUNAUTAIRES (31 décembre 2019)

L'EXECUTIF



GALLU ALAIN
PRESIDENT
MAIRE DE PIERRELATTE



LENOIR JEAN-LUC
1^{ER} VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES DÉCHETS MÉNAGERS
ST PAUL TROIS CHATEAUX



GAUDIBERT JEAN-LOUIS
VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT
(LA BAUME DE TRANSIT)

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

AARAB MOUNIR (DONZERE)
ABBASSI FADMA (ST PAUL TROIS CHATEAUX)
ANDRE-REY PHILIPPE (PIERRELATTE)
ANDRUEJOL CHRISTIAN (LA GARDE ADHEMAR)
APROYAN MICHEL (LES GRANGES GONTARDES)
ARMAND YVES (SAINT RESTITUT)
AVIAS JEAN-MICHEL (BOUCHET)
BERGET MARCELLE (TULETTE)
BESNIER DIDIER (ROCHEGUDE)
BESSIERE JACQUELINE (ST PAUL TROIS CHATEAUX)
BESSON ERIC (DONZERE)
BETRANCOURT RITA (ST PAUL TROIS CHATEAUX)
BONNAL MONIQUE (PIERRELATTE)
BONNOT ISABELLE (ST PAUL TROIS CHATEAUX)
BOUCHET MICHÈLE (PIERRELATTE)
BOUDON MICHEL (TULETTE)
CANESTRARI VÉRONIQUE (ROCHEGUDE)
CARIAS JEAN-MARC (PIERRELATTE)
CATELINOIS JEAN-MICHEL (ST PAUL TROIS CHATEAUX)
COUDERT CHRISTIAN (PIERRELATTE)
DOMINE MATHILDE (PIERRELATTE)

CROS VÉRONIQUE (PIERRELATTE)
FALLOT ALAIN (MALATAVERNE)
FAYOLLE GUY (ST PAUL TROIS CHATEAUX)
FERNANDEZ MARIE (DONZERE) (démission en nov. 2019)
FONDA HENRI (PIERRELATTE)
FOROT CHRISTINE (SAINT RESTITUT)
GARIN MARYANNICK (CLANSAYES)
GHIBAN PIERRE (ST PAUL TROIS CHATEAUX)
HORTAIL GÉRARD (SOLERIEUX)
LAGET DANIELLE (PIERRELATTE)
LOVERINI CLAUDE (ST PAUL TROIS CHATEAUX)
MARQUIS ANNE (SUZE LA ROUSSE)
MARTIN BÉATRICE (PIERRELATTE)
MIGLIORI CATHERINE (BOUCHET)
MILHAUD AGNÈS (LA GARDE ADHEMAR)
PEYPOUDAT THIERRY (DONZERE)
PLANEL JEAN-PIERRE (PIERRELATTE)
PRUVOST SONIA (DONZERE)
RIEU MICHEL (SUZE LA ROUSSE)
SOUBEYRAS SOPHIE (PIERRELATTE)
TREFOULET NICOLE (PIERRELATTE)
VALETTE MARIE-CLAUDE (MALATAVERNE)

COMPOSITION DES COMMISSIONS (Délibération Juillet 2018)

Finances – Ressources et Mutualisation

➤ LENOIR

- CATELINOIS
- BESSON
- GARIN
- ANDRUEJOL
- FALLOT
- ARMAND
- AARAB
- RIEU
- CARIAS
- AVIAS
- GAUDIBERT
- APPROYAN
- CANESTRARI
- HORTAIL
- BESNIER
- BERGET

Aménagement du Territoire

➤ FERNANDEZ

- GAUDIBERT
- CHALET
- SOUBEYRAS
- GHIBAN
- FOROT
- BERGET
- PIET
- DURAND
- GARIN
- MARTIN
- FAYOLLE
- ARMAND
- BONNOT
- BOUDON
- FALLOT
- BESNIER

Développement économique, Agriculture Tourisme et Prospect

➤ FERNANDEZ

- AVIAS
- ANDRUEJOL
- CHABERT
- VALETTE
- SOUBEYRAS
- FAYOLLE
- GALLIANA
- BESNIER
- GARIN
- PRUVOST
- SOULAIGRE
- BONNAL
- AYMARD
- GHIBAN
- BOUDON
- BONNOT

Déchets Ménagers

➤ LENOIR

- AVIAS
- GAUDIBERT
- ANDRUEJOL
- APROYAN
- FOURIÉ
- FOROT
- HORTAIL
- BOUDON
- VEZON DAUNIS
- AARAB
- GARIN
- FALLOT
- COUDERT
- RIVIERE
- RIEU
- BERGET
- BESNIER

Environnement

➤ GAUDIBERT

- ARMAND
- BOURRETTE
- ARMAND
- WINAUD
- FONDA
- RIVIERE
- BESNIER
- AVIAS
- GARIN
- GUINET
- DERYCKE
- LOVERINI
- MARQUIS

Enfance/ jeunesse

➤ AVIAS

- GARIN
- FERNANDEZ
- KOBİ
- BOUCHET
- CANESTRARI
- BETRANCOURT
- TURCO
- MIGLIORI
- MILHAUD
- VALETTE
- CROS
- BESSIERE
- BUSIN
- GAUDIBERT

Appel d'offres

➤ LENOIR

- | Titulaires | Suppléants |
|------------|--------------|
| ➤ FALLOT | ➤ BERGET |
| ➤ AVIAS | ➤ GAUDIBERT |
| ➤ COUDERT | ➤ ARMAND |
| ➤ LOVERINI | ➤ FERNANDEZ |
| ➤ GARIN | ➤ CANESTRARI |

Accessibilité

➤ MIGLIORI

- MILHAUD
- CROS
- MARQUIS
- BESNIER
- FONDA
- BESSIERE
- PIET

LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2018

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Au titre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes met en œuvre des actions en direction de la jeunesse.

CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

- La Communauté de Communes assure la gestion du point d'information médiation multi services (PIMMS) situé sur la Commune de Donzère.
- La création de nouvelles maisons de service au public sur le territoire intercommunal relève de la compétence de la Communauté de communes.

ASSAINISSEMENT

- Mise en place et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) pour l'ensemble des communes.
- Elaboration d'un schéma de coordination des réseaux d'assainissement collectif.

SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

- Elaboration et suivi d'un schéma directeur de distribution d'eau potable.

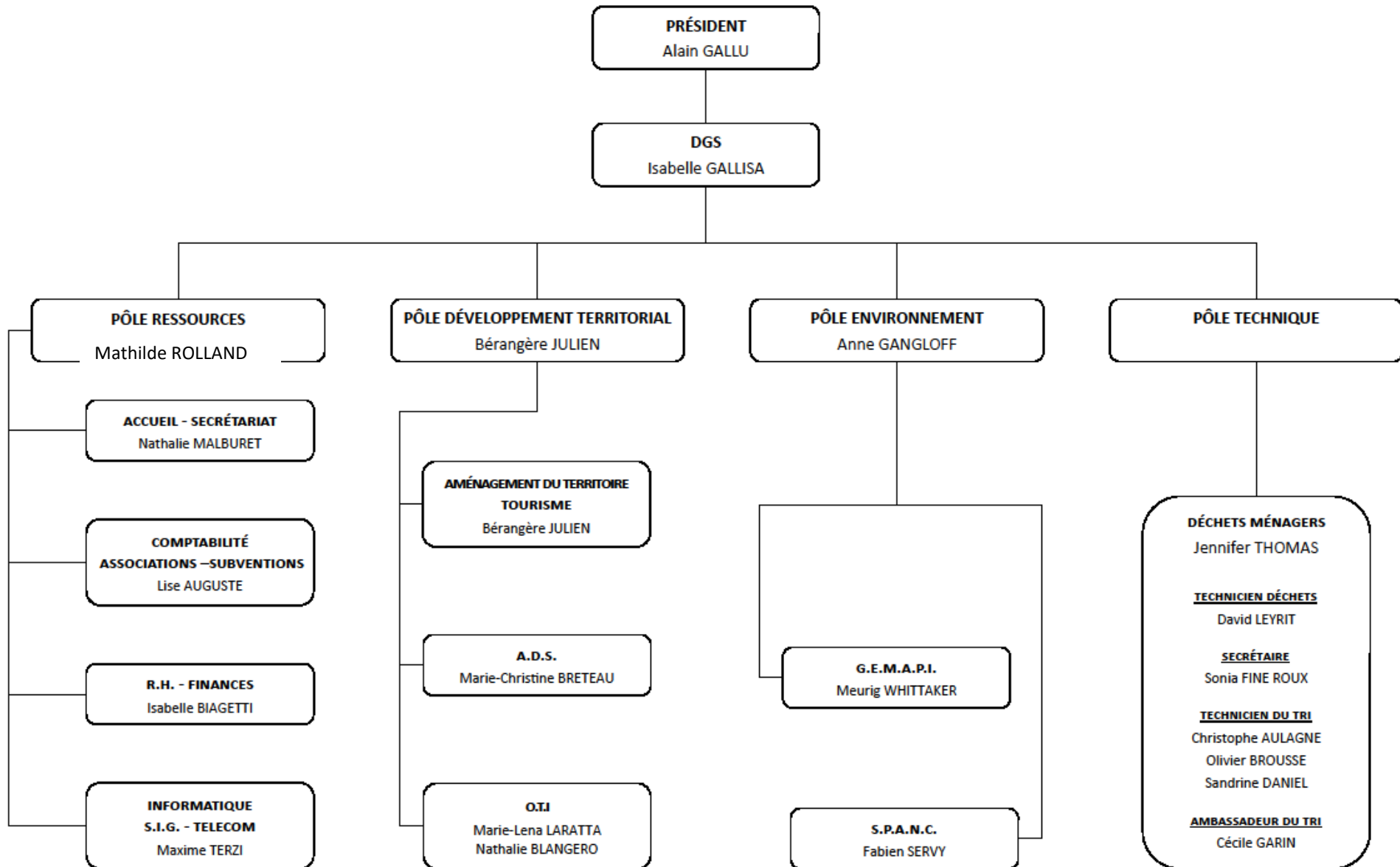
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

- Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG).

COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;
- La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux
- La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;
- L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE

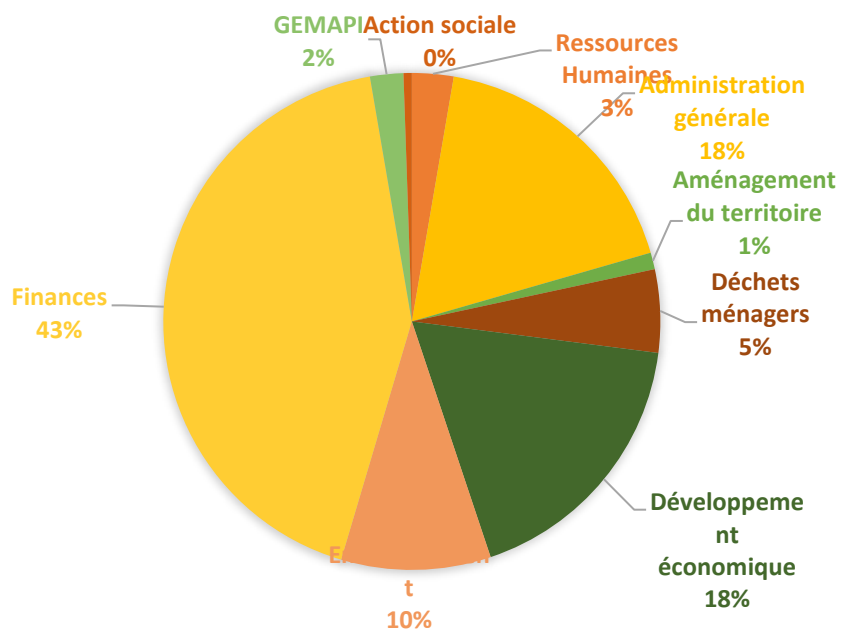


DELIBERATIONS

185 DELIBERATIONS

6 CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- ❖ Ressources Humaines : 5
- ❖ Administration générale : 33
- ❖ Aménagement du territoire : 2
- ❖ Déchets ménagers : 10
- ❖ Développement économique : 33
- ❖ Environnement : 18
- ❖ Finances : 79
- ❖ GEMAPI : 4
- ❖ Action sociale : 1



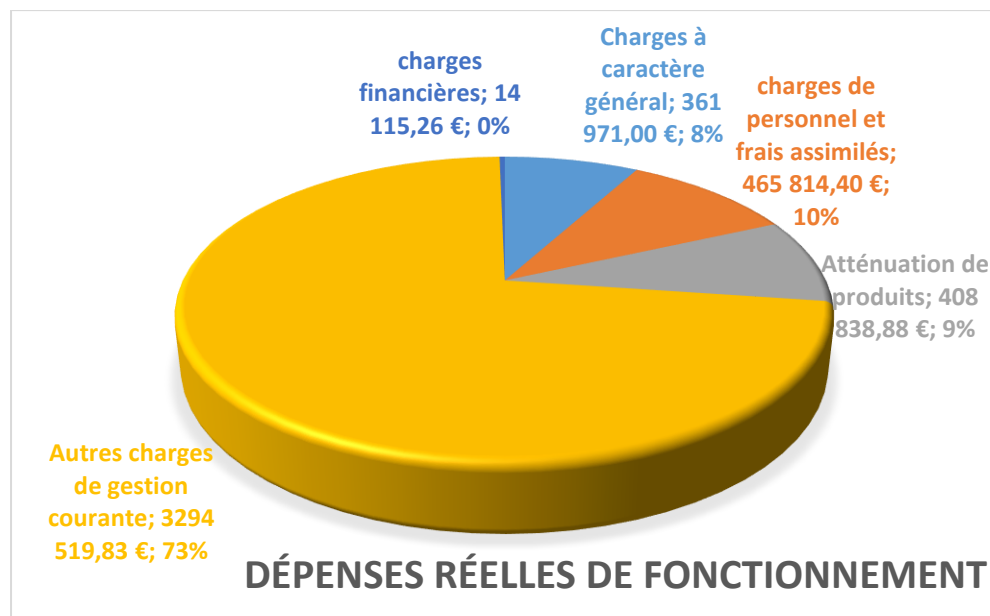
LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour l'exercice 2019, les finances de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence ont été gérées au sein de 4 budgets :

- Le budget général de la collectivité
- Le budget annexe déchets ménagers
- Le budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)
- Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 4 547 278,37 €

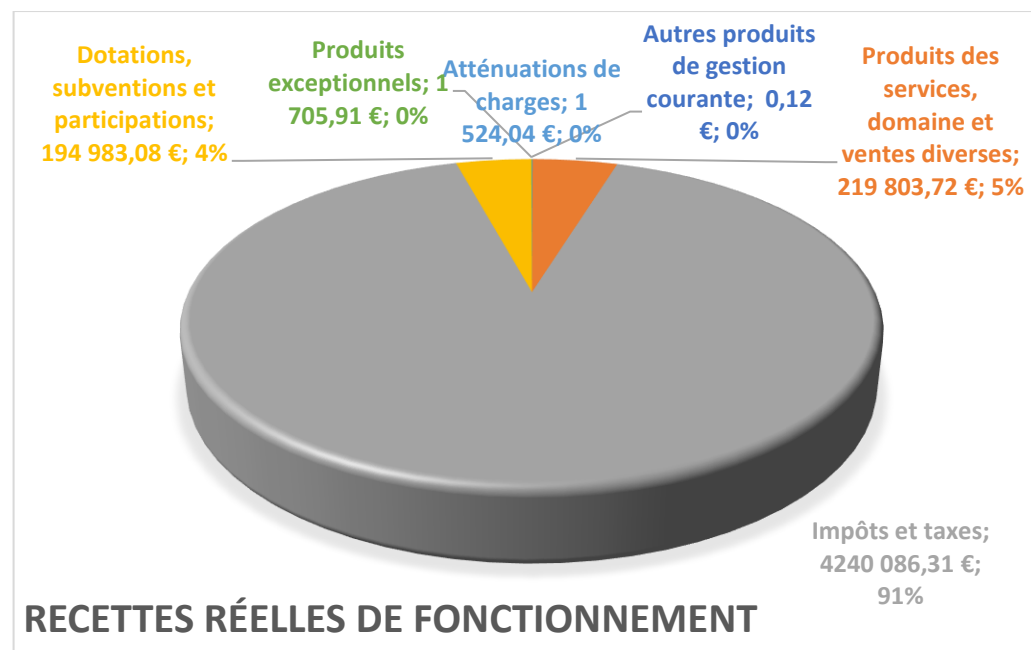


En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement du budget général se sont élevées à 4 547 278,37 euros tandis que les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées pour un montant de 4 658 103,18 euros.

Il convient de préciser que l'augmentation importante des autres charges de gestion courantes (385,06 %) est liée au versement de deux années (2018 pour un montant de 1 198 000 euros, et 2019 pour un montant de 1 401 850 euros) en régularisation de la participation des communes au fonctionnement du budget annexe déchets.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2019

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 4 658 103,18 €



Tout comme l'année 2018, les recettes de fonctionnement du budget général pour 2019 sont très majoritairement composées des impôts et taxes (91%). Une augmentation de 30 % du produit des impôts et taxes est constatée entre 2018 et 2019 liée à l'évolution des bases/

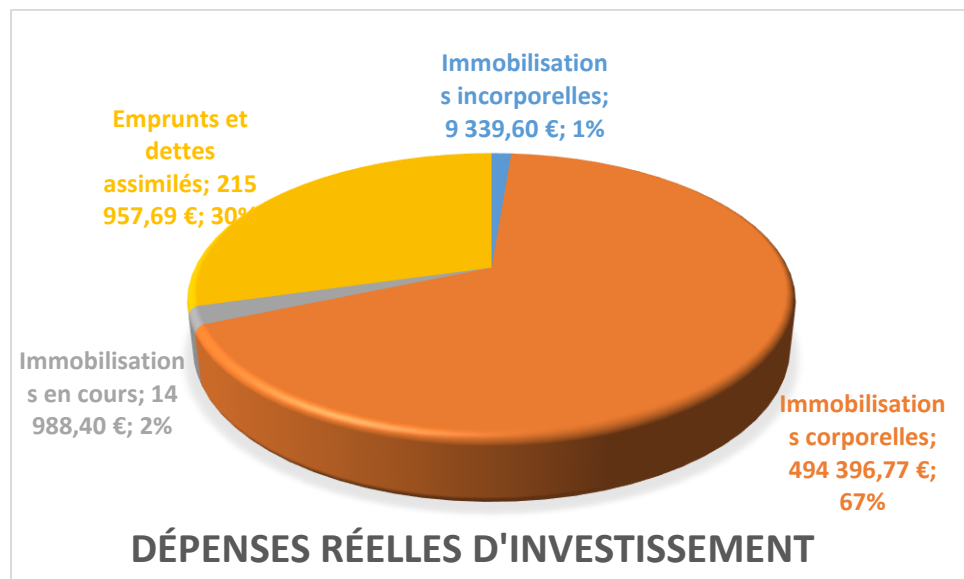
Pour rappel les taux 2019 de fiscalité additionnelle ont été reconduits de 2018 :

- Taxe d'habitation : 0,46 %
- Taxe sur le foncier bâti : 1,21 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 1,60 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 0,55 %

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2019

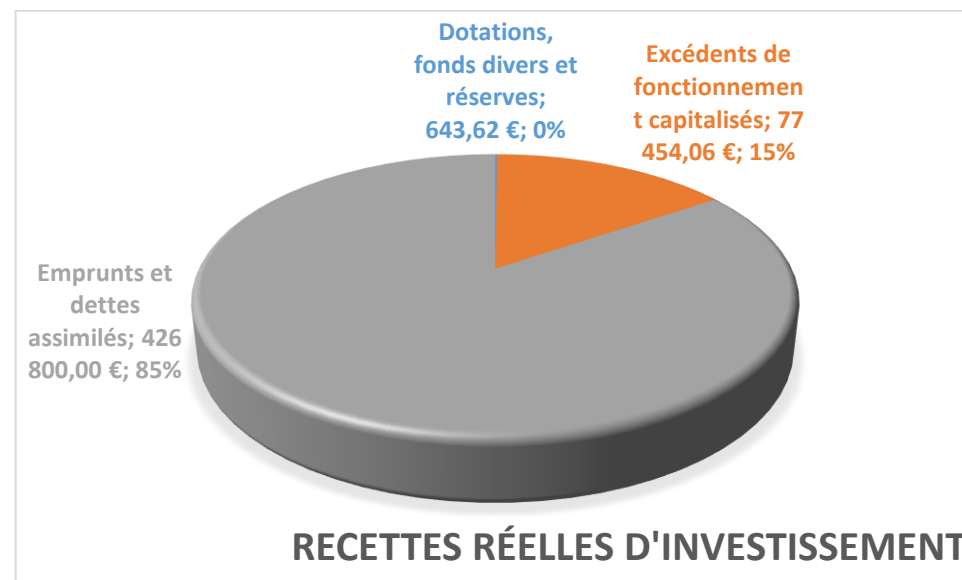
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 734 682,46 €



En 2019, les dépenses réelles d'investissement du budget général se sont élevées à 734 682,46 euros tandis que les recettes réelles d'investissement ont été encaissées pour un montant de 504 897,68 euros.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de manière importante de plus de 700 000 euros entre 2018 et 2019 essentiellement suite à l'acquisition du nouveau siège de l'intercommunalité et aux aménagements et équipements liés.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 504 897,68 €

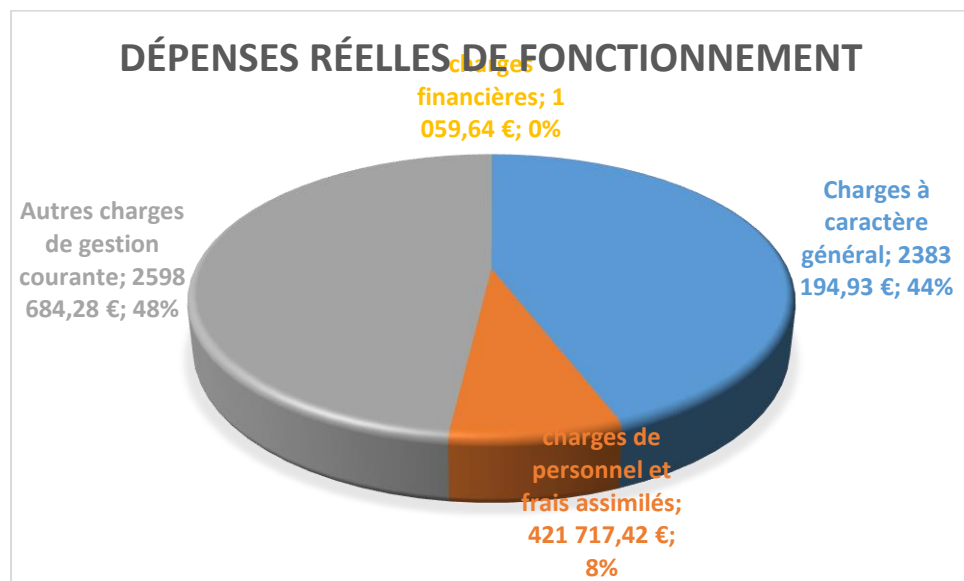


Dans les mêmes proportions que les dépenses, les recettes d'investissement ont augmenté notamment sur le poste emprunts et dettes assimilés pour le financement du nouveau siège.

Aucune subvention n'a été encaissée en 2019, et les excédents de fonctionnement ont été constatés en diminution entre 2018 et 2019 (-47,5%).

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 5 404 656,27 €

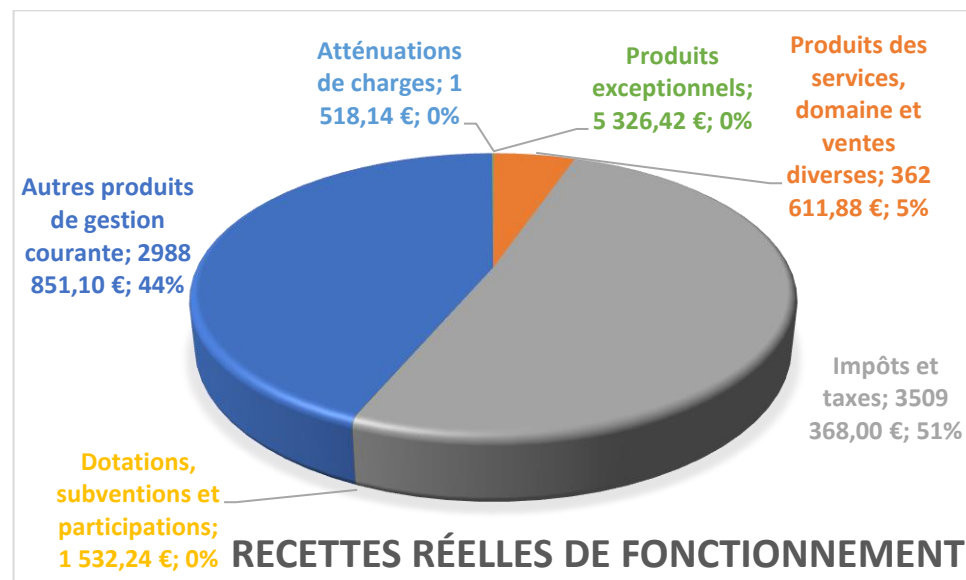


En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe déchets ménagers se sont élevées à 5 404 656,27 euros tandis que les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées pour un montant de 6 869 207,78 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7.72 % entre 2018 et 2019 essentiellement lié à l'évolution des coûts de collecte et de traitement constatés au chapitre 65 (+ 9,4%).

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2019

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 6 869 207,78 €



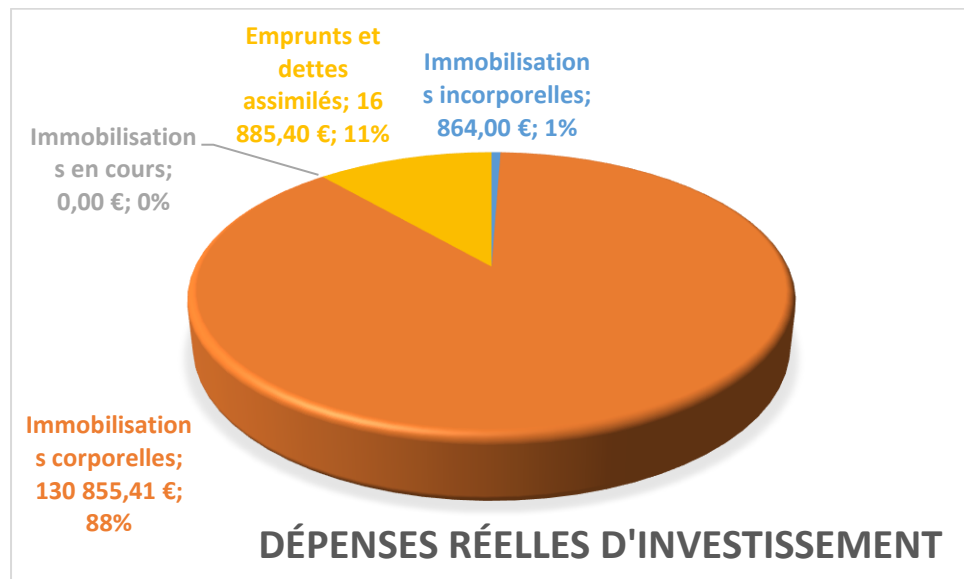
L'augmentation de 92% des recettes réelles de fonctionnement entre 2018 et 2019 s'explique notamment par la régularisation du reversement du budget général pour l'année 2018 et la constatation de ce versement pour l'année 2019.

Ainsi, sur cette année 2019 le financement du service a été assuré pour moitié par la TEOM et pour presque une autre moitié par les reversements du budget général. Pour l'année 2020, les proportions de financement de chaque ressource devraient se stabiliser à leur juste part.

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2019

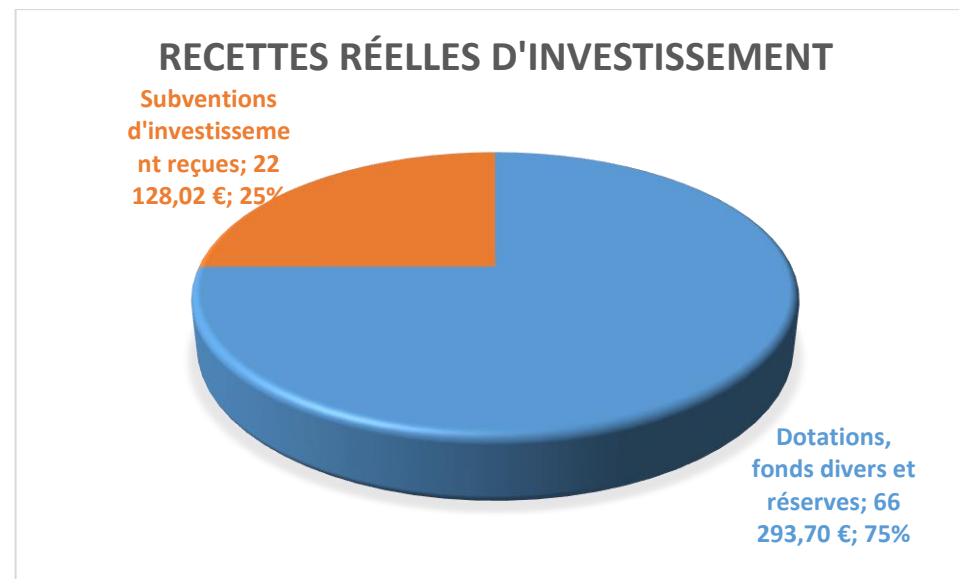
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 148 604,81 €



En 2019, les dépenses réelles d'investissement du budget annexe déchets se sont élevées à 148 604,81 euros tandis que les recettes réelles d'investissement ont été encaissées pour un montant de 88 421,72 euros.

Les dépenses d'investissement ont diminuées de 20,73% (soit 38 860.93 €) en 2019 par rapport à 2018 par le fait de renouvellements/acquisitions de matériels légèrement moins importants.

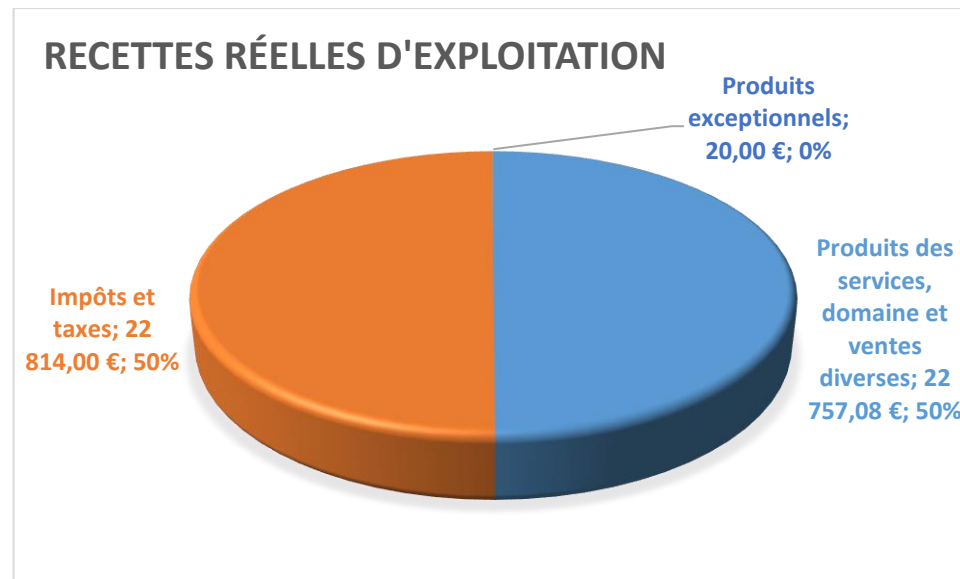
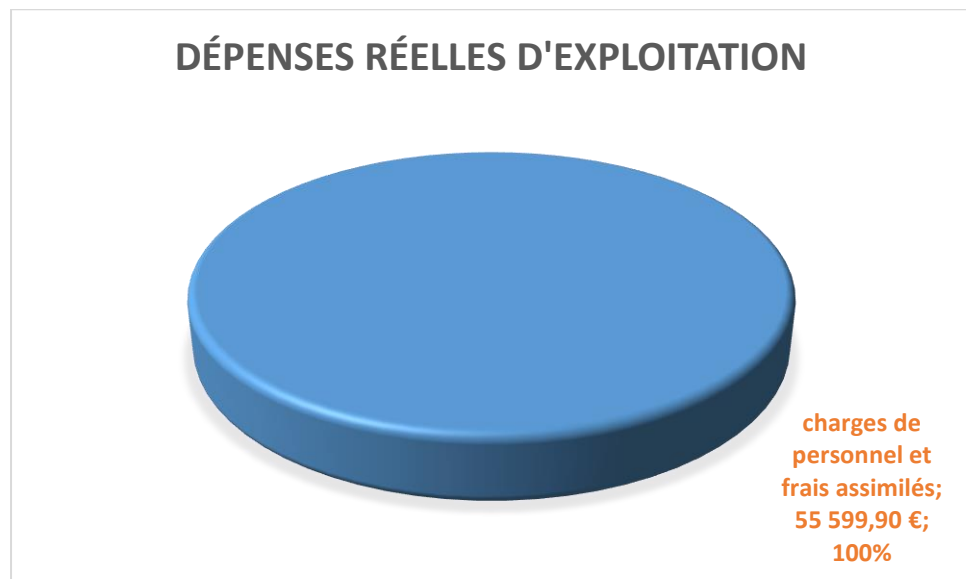
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 88 421,72 €



Les recettes d'investissement constatées au budget 2019 proviennent à 75 % du FCTVA et à 25 % des subventions reçues. Ces recettes sont donc directement liées aux dépenses d'investissement réalisées durant l'exercice 2019 et les exercices antérieurs.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION : 53 523,09 €

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION: 45 591,08-€



En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe SPANC se sont élevées à 53 523,09 euros tandis que les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées pour un montant de 45 591,08 euros.

Les recettes du service en 2019 sont issues pour moitié des redevances perçues auprès des usagers et pour l'autre moitié des subventions d'exploitation encaissées.

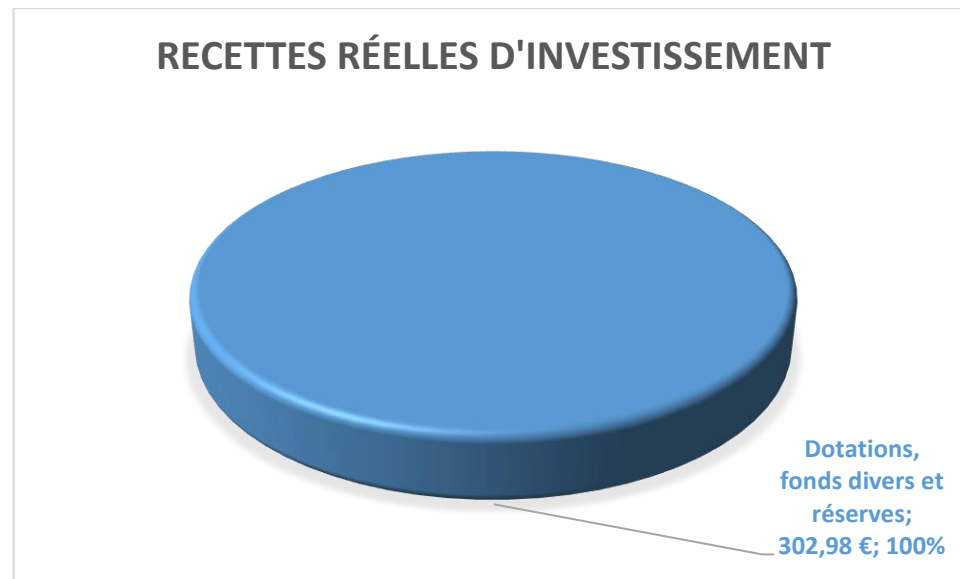
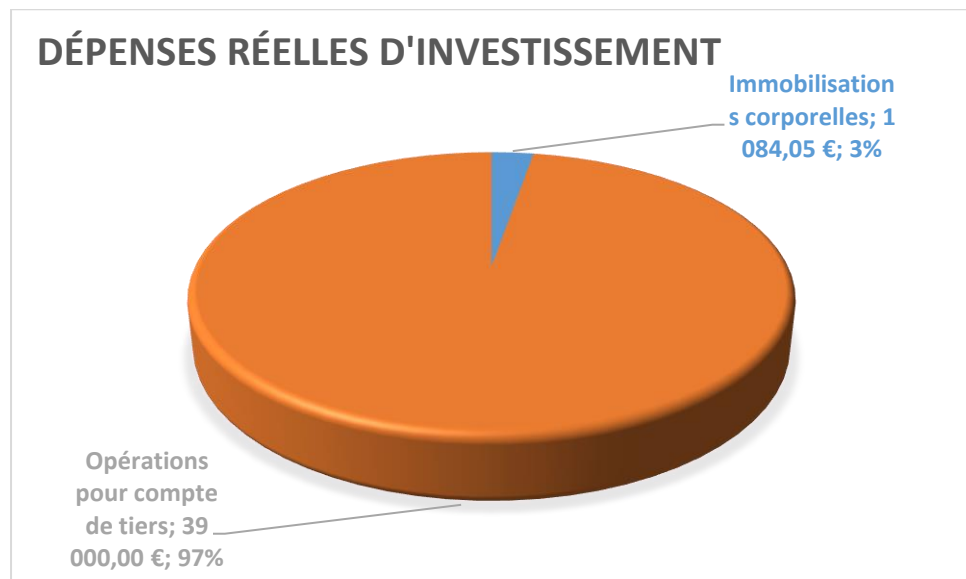
Les dépenses d'exploitation du budget annexe du SPANC 2019 sont exclusivement composées des charges de personnel pour un montant de 55 599,90 euros.

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPANC 2019

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 40 084,05 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 302,98-€



En 2019, les dépenses réelles d'investissement du budget annexe SPANC se sont élevées à 40 084,05 euros tandis que les recettes réelles d'investissement ont été encaissées pour un montant de 302,98 euros.

Le budget annexe du SPANC a encaissé en 2019 302,98 euros de FCTVA, montant qui constitue l'intégralité des recettes réelles d'investissement.

En section d'investissement dépenses, le budget du SPANC retranscrit les opérations comptables réalisées depuis plusieurs exercices pour permettre aux particuliers de bénéficier des aides financières octroyées par l'agence de l'eau pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement.

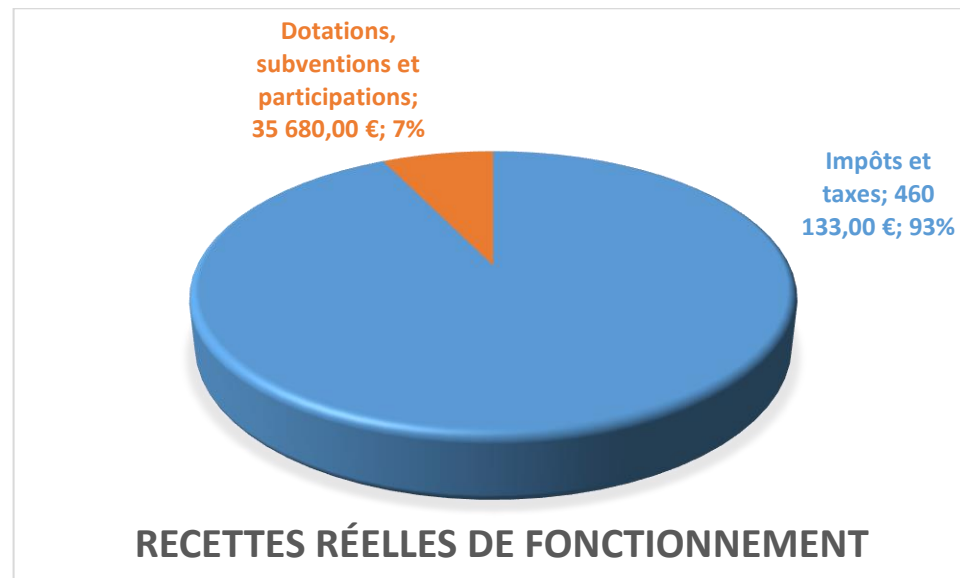
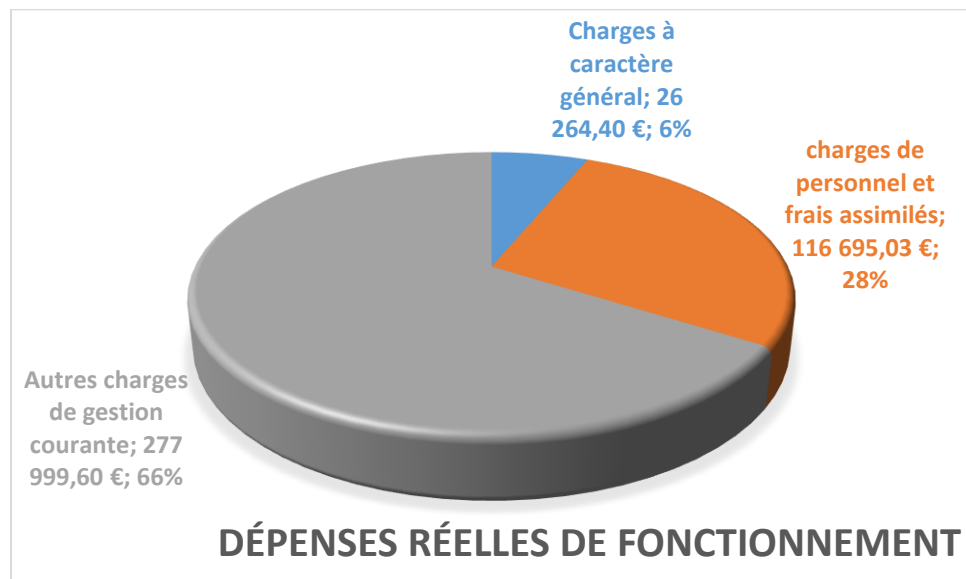
Ainsi, à 97% les dépenses font état de ces opérations que l'on qualifie comptablement pour compte de tiers.

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE GEMAPI 2019

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 420 959,03 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT: 495 813,00-€



En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe GEMAPI se sont élevées à 420 959,03 euros tandis que les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées pour un montant de 495 813,00 euros.

La quasi-totalité du budget est financé par la taxe GEMAPI (93% du montant des recettes). 7% des autres recettes émanant de subventions du département de la Drôme.

L'année 2019 est la première année d'existence du budget annexe GEMAPI.

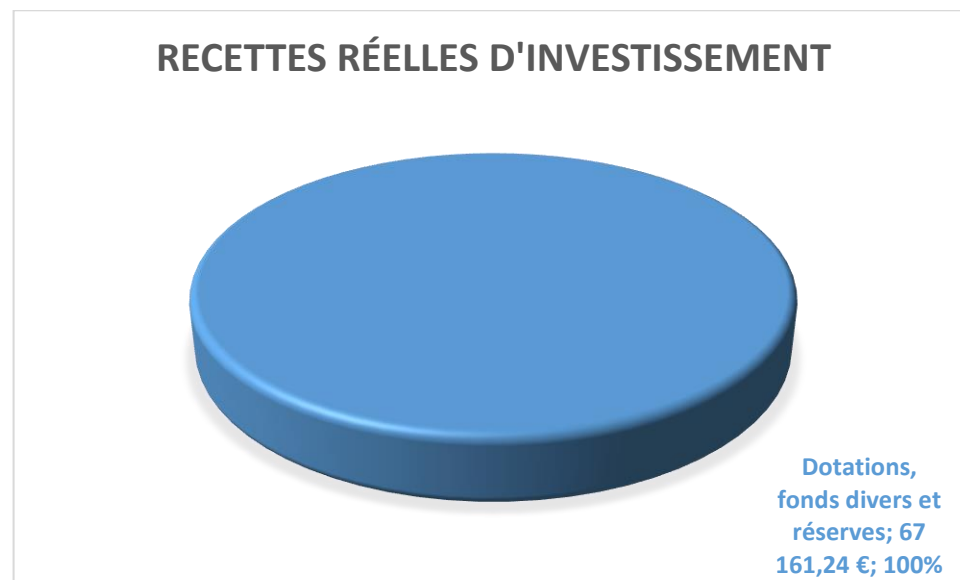
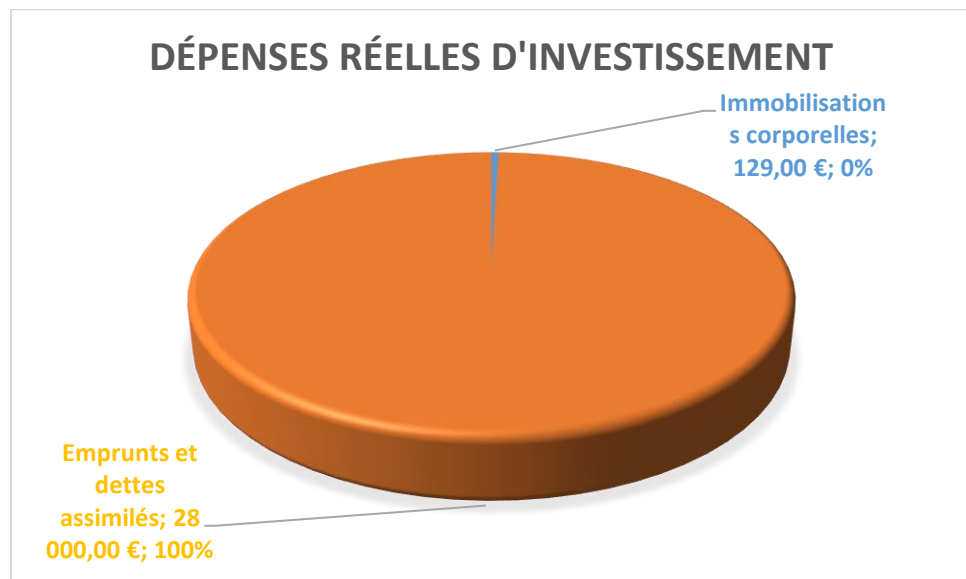
Les dépenses réelles de fonctionnement sont à 66% composées des contributions aux différents syndicats de rivière, viennent ensuite pour 20% les charges de personnel, le restant relevant des charges à caractère général.

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE GEMAPI 2019

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 28 129,00 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 67 161,24-€



En 2019, les dépenses réelles d'investissement du budget annexe GEMAPI se sont élevées à 28 129,00 euros tandis que les recettes réelles d'investissement ont été encaissées pour un montant de 67 161,24 euros.

Les recettes encaissées au titre de 2019 sur ce budget annexe à hauteur de 67 161,24 € correspondent exclusivement au versement de FCTVA.

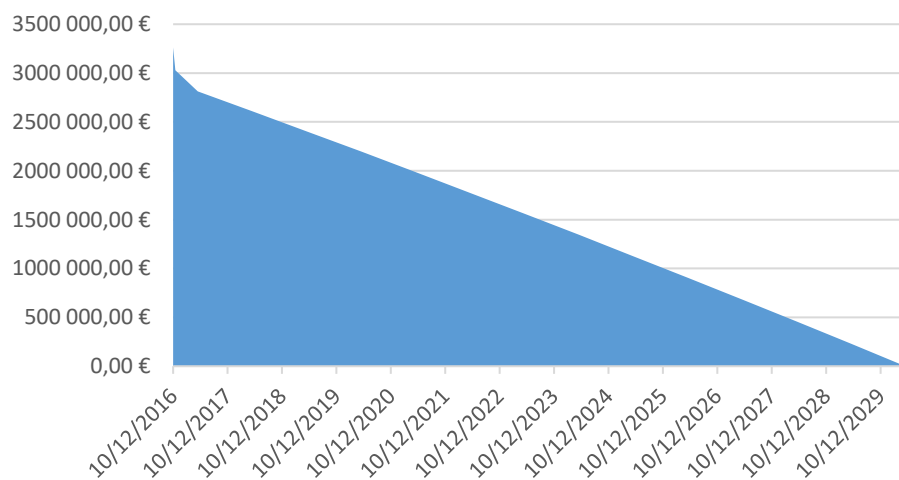
Les dépenses réelles d'investissement sont composées quasi exclusivement d'un remboursement à la commune de Pierrelatte (28 000 €) qui faisait suite à une avance de la commune au SIAGAR dans l'attente de l'encaissement de recettes d'investissement sur une opération de travaux (FCTVA et subvention).

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

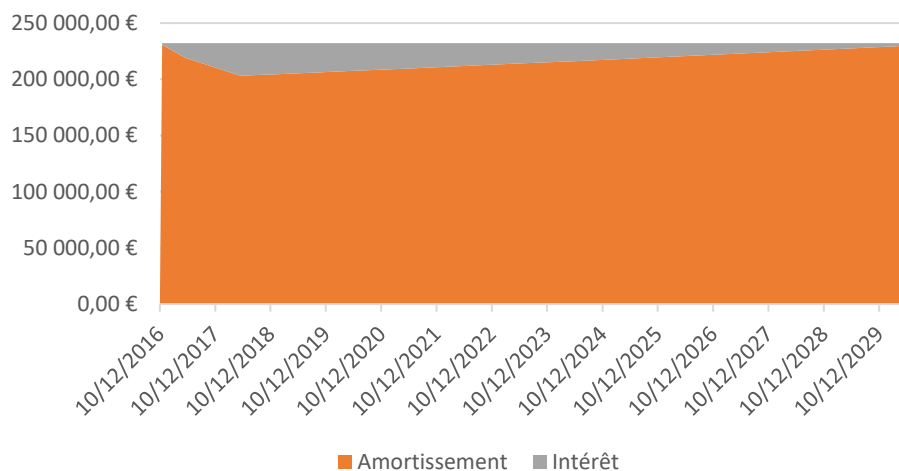
L'endettement de la Communauté de Communes en 2019 est composé de deux emprunts :

- l'emprunt contracté en 2016 pour le financement du projet d'aménagement numérique du territoire. Le montant emprunté de **3 261 000 euros** est remboursé par échéance annuelle constante de 23 149,18 euros.

Capital restant dû - EMPRUNT FIBRE



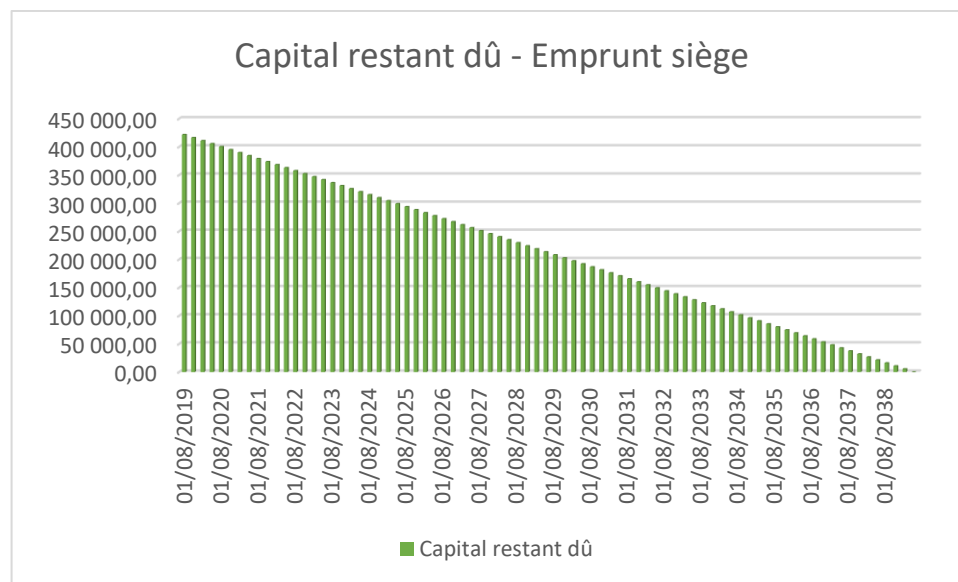
ECHEANCES REMBOURSEMENT EMPRUNT FIBRE



L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

- l'emprunt contracté en 2019 pour le financement du siège de la collectivité. Le montant emprunté de **426 800 €** avec un amortissement constant de 21 340 euros et des intérêts appliqués de manière décroissante à chaque échéance trimestrielle au taux de 0.37%

Capital restant dû - Emprunt siège



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique est la première compétence obligatoire confiée aux intercommunalités. Pour Drôme Sud Provence, cela se traduit par plusieurs volets :

- définition d'une stratégie,
- labellisation Territoire d'Industrie,
- développement et gestion de zones d'activités
- interventions financières
- politique locale du commerce
- tourisme
- agriculture

• DEFINITION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Afin de structurer et développer son intervention, la communauté de communes souhaite définir sa stratégie économique. Il s'agit d'élaborer un projet de territoire partagé par les élus et les acteurs économiques.

Un groupement de cabinets experts dans le développement économique local, l'immobilier à vocation économique et les stratégies d'aménagement commercial a été mandaté pour accompagner la communauté de communes dans la démarche.

Le travail a commencé au printemps 2019 avec l'élaboration du diagnostic et la définition des orientations stratégiques. Il va se poursuivre avec l'élaboration du plan d'actions jusqu'à la fin de l'année 2020 avec des phases internes aux élus communautaires en place après les élections de mars 2020 et des phases impliquant les acteurs économiques du territoire.

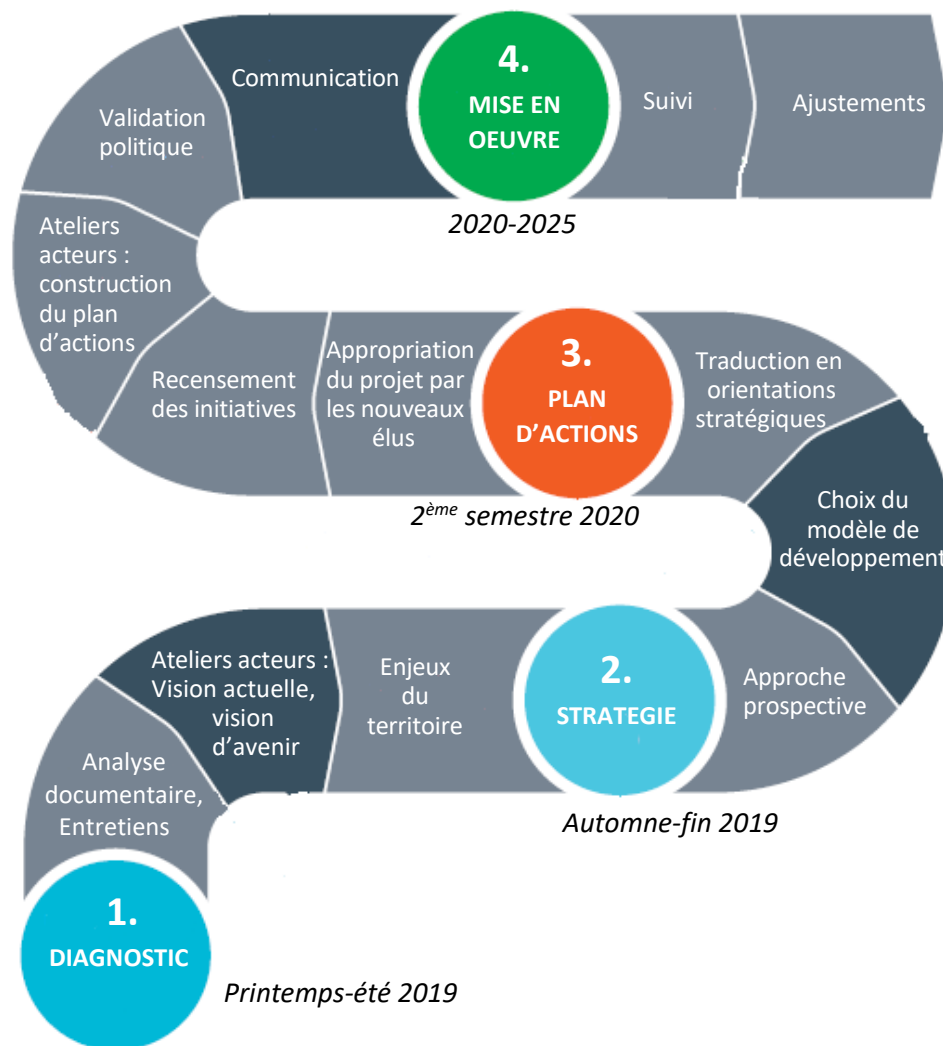


Schéma de synthèse de la procédure d'élaboration de la stratégie économique

- **LABELLISATION TERRITOIRE D'INDUSTRIE**



Le territoire d'Industrie constitué de la CCDSP et de 7 autres EPCI du Nord Drôme et Ardèche a été labellisé « Territoire d'Industrie en novembre 2018.

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le contrat, élaboré en partenariat avec les acteurs économiques sera signé en 2020.

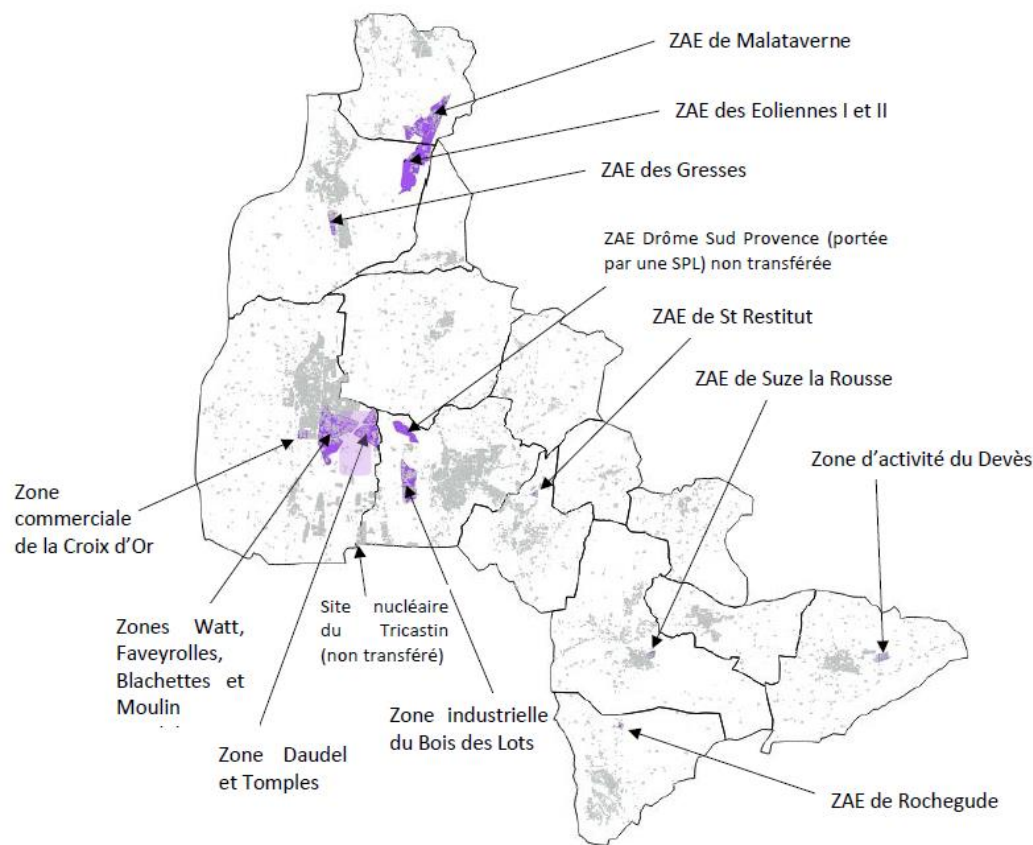


- **LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Depuis le 1er janvier 2017 la Communauté de Communes Drôme Sud Provence intervient à la place des communes. Les zones d'activités économiques dont la gestion est devenue communautaire sont les suivantes :

- Zone d'activité économique du Bois des Lots à St Paul Trois Châteaux
- Zone artisanale et industrielle de Faveyrolles à Pierrelatte
- Zone d'activité économique les Blachettes et Moulin à Pierrelatte
- Zone d'activité économique Daudel – Les Tomples à Pierrelatte
- Zone d'activité économique la Croix d'Or à Pierrelatte
- Zone d'activité économique James WATT à Pierrelatte
- Zone d'activité économique Coudouly – Les Eoliennes 1 à Donzère
- Zone d'activité économique Les Eoliennes 2 à Donzère
- Zone d'activité économique Les Gresses à Donzère
- Zone d'activité économique Espace d'activités à St Restitut

- Zone d'activité économique à Suze la Rousse
- Zone d'activité économique La Garrigue à Rochebude
- Zone d'activité économique du Devès à Tulette
- Zone d'activité économique à Malataverne



Carte de localisation des zones d'activités communautaire du territoire

Modalités d'exécution des interventions

En 2019, la Communauté de Communes a confié aux communes, via des conventions, l'entretien des 14 zones d'activités recensées. Les communes assurent donc l'entretien et la gestion des biens, équipements et ouvrages situés sur les zones d'activités.

L'année 2018 a également été l'occasion de travaux sur les zones d'activités. La Communauté de Communes a donc conventionné avec la Commune de St Restitut pour la mise en place d'un Relais Information Services et de Tulette dans le cadre de la réhabilitation de l'allée 3.



Relais Information Service de la zone d'activités de st Restitut



Allée de la zone d'activité de Tulette avant et après travaux

Commercialisation

La Communauté de Communes s'investit dans la commercialisation des parcelles libres situées sur les zones d'activités. C'est dans cette optique que des délibérations ont été prises pour acter la vente de 2 parcelles Pierrelatte sur la zone des Blachette.

Ces parcelles sont les suivantes :

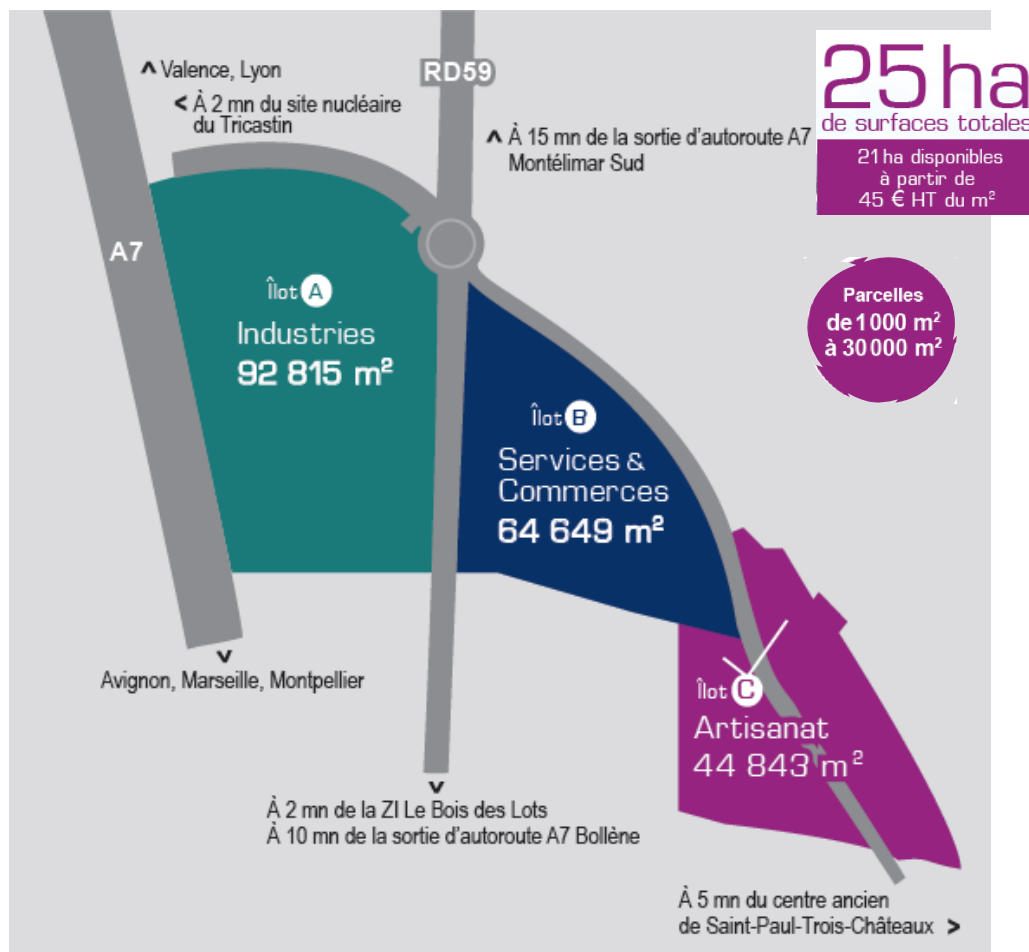
- Parcelle YH155 : Cession à l'entreprise SCI Daka pour optimisation de l'activité
- Parcelle YH229 : Cession à M. Taillandier (SCI TSD) pour installation

Focus sur la SPL du Tricastin

La Société Publique Locale (SPL) «du Tricastin » créée en 2016 a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction, concourant notamment au développement économique et à l'attractivité du Territoire. A ce jour, son activité principale concerne l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activité Drôme Sud Provence située sur la commune de St Paul Trois Châteaux.

Initialement constituée des communes de St Paul Trois Châteaux et de Clansayes, la CCDSP a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SPL à hauteur de 45 000 euros en 2017 au titre de sa compétence relative à la création et la gestion des zones d'activité. La CCDSP représente désormais 16,66 % du capital social de la SPL du Tricastin.

Une fois l'aménagement terminé, les équipements de la zone (voiries, éclairage public, espaces verts, etc.) seront transférés à la CCDSP pour gestion.



Plan d'organisation de la zone d'activité Drôme Sud Provence (issu de la plaquette de commercialisation produite par la SPL du Tricastin)

Marie FERNANDEZ, Vice-Présidente de la CCDSP avait été désignée pour représenter la collectivité auprès du conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL. Suite à la démission de ses mandats électifs en date du 16 octobre, Mounir AARAB a été désigné le 26 novembre 2019 pour lui succéder.

• INTERVENTIONS FINANCIERES

Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « loi NOTRe » a attribué aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre notamment, la compétence de définir les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

La Communauté de Communes a délibéré le 15 Mars 2017 afin de conventionner avec le Département pour un accompagnement dans l'instruction et le cofinancement d'une aide à l'immobilier d'entreprise et cela pendant 3 ans. Le dispositif porte sur les projets de développement et/ou installation d'entreprises de production, transformation, services qualifiés aux entreprises nécessitant un investissement immobilier avec créations d'emplois durables.

Aucun dossier n'a néanmoins été déposé en 2019.

Partenariats sur le volet économiques

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences la Communauté de Communes est représentée au sein de différentes structures partenaires et intervient dans leur financement :

Initiative Seuil De Provence Ardèche Méridionale (ISPAM)

La plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale a pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises et donc la création et/ou le maintien d'emplois. Ainsi, elle accueille et accompagne des porteurs sur plusieurs phases : création, reprise et post-crétion. Elle aide également à la constitution d'un dossier de demande de financement, octroie des prêts d'honneur à taux 0% pour obtenir un financement bancaire et anime le réseau territorial.

La communauté de communes a approuvé en 2019 un financement à hauteur de 22 872 €.

En 2019, 42 porteurs de projet ont été accompagnés, 27 entreprises ont été financées pour un total de 254 500 € de prêts d'honneur engagés dont 46 500 en prêts à taux 0. La création et le maintien de 46 emplois ont été favorisés.

Les représentants de CCDSP en 2019 dans les instances d'ISPAM étaient :

- GALLU
- CANESTRARI

Club d'entreprises Atout Tricastin

Ce club d'entreprises a pour objet de favoriser les relations des entreprises entre elles et de participer activement au développement économique du territoire. Il est également le point d'entrée de la CCDSP pour communiquer auprès des entreprises. Afin de soutenir son action, la CCDSP a versé un financement de 20 983 €.

Pays Une Autre Provence

Le Pays favorise la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux. Il co-construit et anime des projets territoriaux et notamment le programme Leader 2014-2020.

En 2019, en tant que structure membre, la CCDSP participe au financement de la structure à hauteur de 16 786 €.

2 dossiers étaient en cours en 2019 : développement de la commercialisation de l'OT (26 265 €) et modernisation numérique pour le tourisme (portage CCDSP) (aide estimée : 19 112 €)

Elle est représentée par les délégués suivants :

- Assemblée générale :

<u>(TITULAIRES)</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
➤ GAUDIBERT	➤ MIGLIORI
➤ GARIN	➤ FERNANDEZ
➤ PRUVOST	➤ LENOIR
➤ MILHAUD	➤ FALLOT
➤ SOUBEYRAS	➤ FAYOLLE
➤ COUDERT	➤ BOUCHET
➤ ARMAND	➤ MARQUIS

- BERGET
- BOUDON

- Comité de programmation LEADER :
 - (TITULAIRES)
 - SUPPLEANTS
- GARIN
- ARMAND
- FAYOLLE
- BESNIER

Mission Locale

Les missions locales Drôme Provençale et Portes de Drôme Ardèche œuvrent dans l'accompagnement des jeunes et des bénéficiaires du RSA sur les problématiques d'emploi, de formation, de logement, de déplacement et de santé.

La CCDSP est intervenue à hauteur de 1,5 € par habitant soit 59 965 € pour la ML Drôme Provençale et 2 982 € pour la ML Portes de Drôme Ardèche (Malataverne).

Les représentants de CCDSP dans ces structures sont :

- PRUVOST
- AVIAS
- CROS
- FAYOLLE

Point Informations Médiation Multi-Services (PIMMS) Portes de Provence

Le PIMMS situé à Donzère propose les missions des Maisons France Services, des Espace Public Numérique et joue le rôle de point TER. Un service mobile a été créé en 2018. Il effectue des escales dans plusieurs communes de la CCDSP afin de proposer ses services au plus près des administrés en ayant besoin (planning des escales : <https://pimms07-26.org/qui-sommes-nous/nos-lieux-daccueil/pimms-mobile/>).

En 2019, la CCDSP a versé 24 500 € de subvention au PIMMS.

Les représentants de CCDSP au sein du PIMMS sont :

- | <u>(TITULAIRES)</u> | <u>SUPPLEANT</u> |
|---------------------|------------------|
| ➤ PRUVOST | ➤ FERNANDEZ |
| ➤ FAYOLLE | |

- **POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE**

Le 26 Septembre 2018 le Conseil Communautaire est venu préciser l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire : « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Cet intérêt communautaire comprend donc l'élaboration et la révision de chartes ou de schémas de développement commercial intégrés dans les documents d'urbanisme supra communal (SCOT...).

Par ailleurs, comme demandé par la loi, la CCDSP a approuvé en novembre les dérogations d'ouverture dominicales envisagées sur Pierrelatte et St Paul trois Châteaux.

- **LE TOURISME**

Mise en place en 2017, la compétence concerne la « *promotion du tourisme dont la création d'office* » du tourisme de la Communauté de Communes.

- **La stratégie touristique**

La stratégie touristique validée en milieu d'année 2017 a continué à être déployée en 2019 autour de 4 axes :

- Le développement et la structuration de l'offre touristique ancrée dans les thématiques propres du territoire,
- Le renforcement de la qualité d'accueil,
- La culture et la promotion de l'identité du territoire,
- La définition d'une gouvernance

« Drôme Sud
Provence,

Savouer l'instant » *



- **Partenariats touristiques en 2019**

Pour la mise en œuvre de la compétence, la CCDSP s'appuie sur 2 associations touristiques essentielles au territoire :

L'association Office de tourisme intercommunal Drôme Sud Provence :

Chargée de l'information et de l'accueil des touristes et de la promotion du territoire, l'association est issue du regroupement en 2017 des 5 offices communaux. Après une année 2018 consacrée à la mise en place d'une organisation de travail commune aux agents avec l'arrivée d'une directrice, l'année 2019 a été orientée vers le développement d'outils : poursuite de la création de supports de communication homogènes, acquisition d'un Office Mobil pour aller au plus près des clientèles, labellisation Qualité Tourisme.

La CCDSP a attribué en 2019 une subvention à hauteur de 410 000 € pour le fonctionnement (sur un budget d'environ 480 000 €) et de 7 000 € pour l'acquisition et l'aménagement de l'OT Mobil.

La CCDSP a été représentée au conseil d'administration de l'office de tourisme par 8 élus sur les 26 membres qui comporte cet organe :

- FERNANDEZ (démission en octobre)
- FAYOLLE
- GARIN
- ANDRUEJOL
- CANESTRARI
- BERGET
- GACHON
- MARQUIS

G. Fayolle et M. Garin ont été au bureau de l'OT.

L'association Destination Drôme Provençale :

Chargée du marketing territorial de la Destination Drôme Provençale, ses missions ont été étendues en 2018 afin de répondre aux besoins des territoires. Il a, en effet,

été souhaité que cette structure soit le lieu de mise en place de mutualisations avec les offices du tourisme afin d'avoir une force de frappe plus importante à partir de moyens constants des offices. Ainsi, le territoire Drôme Provençale est représenté sur des salons par des conseillers d'1 ou 2 offices, les 6 sites Internet ont été commandés au même prestataires sur la base d'une structuration commune, idem pour le logiciel de Gestion relation Client, etc.

La CCDSP a attribué une subvention de 27 617 € en 2019 sur la base de 0,65 € par habitant.

La CCDSP était représentée jusqu'en octobre par M. Fernandez au sein du conseil d'administration de Drôme Provençale qui était également vice-présidente de l'association.

- **Projet d'acquisition de matériel numérique pour le tourisme**

La Communauté de Communes souhaite se doter d'outils numériques pour répondre aux pratiques des touristes. Ainsi, elle a approuvé l'acquisition de bornes interactives, de matériels numériques à mettre à disposition de l'Office (tablettes, TV) et de création de contenus vidéo pour un montant total de 70 000 €, accompagné d'une demande d'aide au Département et au fonds Leader à hauteur de 70 %.



Ces acquisitions seront effectuées et mises en place en 2020. La consultation pour les bornes a débuté en fin d'année 2019.

- **Topoguide de randonnée**

La Communauté de Communes a saisi l'opportunité de s'intégrer dans le projet de topoguide de randonnée qui fera la promotion du territoire Drôme Provençale et de ses richesses. Drôme Sud Provence bénéficie de la publication de 8 itinéraires sur les 40 promus dans le topoguide. La parution est prévue au printemps 2020 mais un travail partenarial a été entamé dès 2018 avec les communes, l'Office de Tourisme et les associations de randonnées volontaires pour sélectionner les randonnées et travailler sur les textes.

Le Comité Départemental de randonnée offre un très important appui technique à ce projet grâce à la connaissance du territoire qu'il a et par son expérience dans l'élaboration des topoguides (rédaction des textes, choix des photos, etc).

Le financement du projet dont les dépenses s'élèvent à 40 000 € est réparti entre le Département et le comité de randonnée (pour 25 000€ au total) puis les intercommunalités (pour 15 000 €). Le coût pour la CCDSP est de 3 000 € et elle disposera de 150 exemplaires du topoguide.

- **Taxe de séjour**

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire en 2017 concomitamment au transfert de la compétence tourisme afin de disposer d'une ressource financière qui ne soit pas supportée par les habitants mais par les touristes qui séjournent sur le territoire. La taxe est collectée sur 12 des 14 communes, Bouchet et Solérieux ayant souhaité conserver cette recette pour leur propre compte comme le permet la réglementation.

La recette de la taxe sert à mettre en œuvre la politique touristique du territoire. Cela se traduit par exemples par le financement des partenaires et des projets présentés ci-dessus.

Barème 2019 :

Le barème de taxe de séjour s'appliquant en 2019 est le suivant :

Catégories d'hébergement	Tarif CCDS	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,41 €	0,14 €	1,55 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Catégorie d'hébergements	Taux de taxe
Meublés de tourisme et hôtels sans classement ou en attente de classement	4 % + 10 % taxe additionnelle du Département

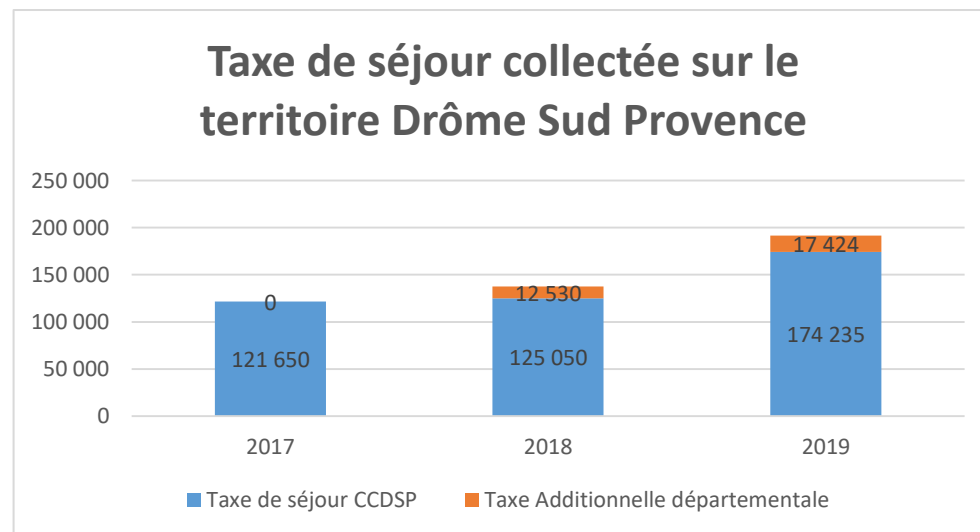
La dernière ligne du tableau a été instaurée en 2019 pour répondre aux dispositions de la loi de finances rectificative du 27 décembre 2017.

Travail d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour :

Un travail approfondi a été effectué en fin d'année 2019 sur la taxe de séjour. Les objectifs étaient de :

- Solder les arriérés de non déclaration et de non reversement
- Rechercher l'offre d'hébergement du territoire afin de :
 - o Connaître l'offre réelle existante et la capacité d'hébergement du territoire (notamment sur les sites Internet)
 - o Mettre de l'équité entre les hébergeurs jouant le jeu de la collecte de la taxe de séjour et ceux, non connus, ne répondant pas à leur obligation
 - o Rappeler les démarches nécessaires pour commercialiser un hébergement (déclaration en mairie notamment)

Evolution de la collecte de la taxe de séjour :



La taxe additionnelle est collectée par la CCDSP puis reversée au Département.

L'augmentation de la recette est la conséquence principalement de l'obligation depuis 2019 pour les opérateurs numériques intermédiaires de paiement (site Internet de commercialisation) au moment du paiement de l'hébergement. L'augmentation du nombre d'hébergeurs connus et l'évolution des tarifs participent également à cette évolution.

- **AGRICULTURE**

La communauté de communes intervient également au niveau du soutien de l'activité agricole.

- **Prévigrêle**

En 2019, la CCDSP a fait le choix d'adhérer à l'association Prévigrêle qui participe à la lutte contre les effets de la grêle en mettant en place un réseau de générateurs à iodure d'argent.

5 330 € ont été versés à l'association.

- **Projet d'aires collectives de vidange des pulvérisateurs agricoles**

Dans un souci de protection de la ressource en eau et de soutien aux agriculteurs, la CCDSP a entamé un travail de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme. L'intervention concrète de la CCDSP sera définie en 2020 mais elle souhaite pouvoir faciliter l'émergence de ces installations permettant ainsi un maillage du territoire.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communs Drôme Sud Provence met en œuvre des actions dans le domaine du numérique (Fibre Optique), de la planification de l'urbanisme (SCOT) et de l'urbanisme (ADS). Elle entame également un travail sur la transition énergétique.

- **Système d'information géographique**

Depuis 20104, la communauté de communes gère le système d'information géographique du territoire.

Cet outils alliant cartographique et bases de données permet de représenter géographiquement les informations et d'y associer des caractéristiques.

Plusieurs types de données sont disponibles, en fonction des fournisseurs :

- Cadastre
- Urbanisme : plan locaux d'urbanisme, servitudes, contraintes, etc
- Réseaux humides (selon mises à jour fournies par les communes)
- Fond de plan : photo aérienne, scan 25 (carte type randonnée au 1/25 000)
- Autres : selon disponibilité en commune

Une web application permet de consulter ces cartes et d'accéder facilement aux données associées : base de données cadastrales, règlement d'urbanisme.

Par ailleurs, une application métier permet également de gérer l'instruction des autorisations d'urbanisme. Accessible aux communes et à la CC, cela permet, notamment pour l'instruction mutualisée, un suivi plus aisé.

Enfin, le technique chargé du service publique d'assainissement non collectif dispose d'un logiciel lui permettant de localiser les installations et d'y associer les contrôles effectués et les leurs contenu.

Toutes les données sont diffusables aux prestataires des communes pour la réalisation des prestations qui leur sont confiées moyennant la signature d'une convention de restriction d'utilisation des données.

- **Fibre optique :**

La CCDSP adhère depuis le 1er janvier 2016 au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN). Il s'agit d'une structure interdépartementale portant la politique publique d'aménagement numérique du territoire de l'Ardèche et de la Drôme. Son objectif est de garantir l'égalité d'accès des Ardéchois et Drômois aux services numériques et éviter ainsi toute fracture entre villes et campagnes.

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence a fait du numérique un enjeu essentiel pour le développement de son territoire. A cette fin, elle a débloqué plus de 3 millions d'euros pour une première phase de déploiement qui se déroule jusqu'en 2020. La dernière phase qui débutera en 2021 permettra le raccordement de la quasi-totalité des administrés d'ici fin 2024.

En 2019, le territoire CCDSP est concerné par 3 secteurs en cours d'étude de déploiement :

- Sud-ouest de Pierrelatte
- St Restitut et sud-est de St Paul Trois Châteaux
- Bouchet, La Baume de Transit, Solérieux

Plusieurs locaux ont été construits ou sont à l'étude pour accueillir les sous-répartiteurs optiques et les nœuds de raccordement optiques :

- Pierrelatte (terminé)
- St Restitut (terminé)
- St Paul Trois Châteaux
- Suze la Rousse
- Donzère
- La Garde Adhémar

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Rhône Provence Baronnies**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification qui détermine, à l'échelle de plusieurs intercommunalités, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

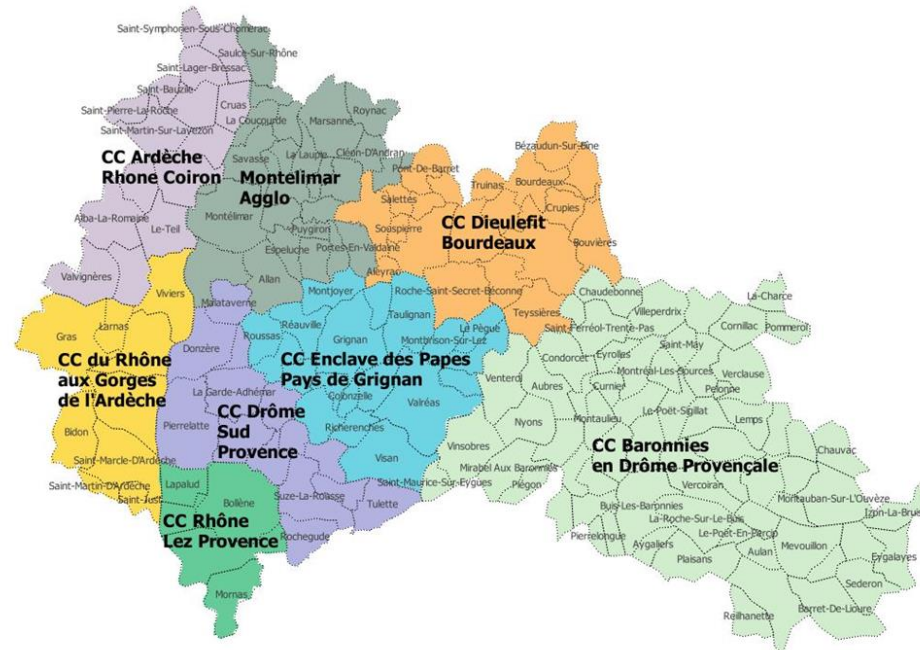
Carte du territoire Rhône Provence Baronnies

Suite à la publication de l'arrêté interpréfectoral n°2018361-0003 en date du 27 décembre 2018 portant création du syndicat mixte Rhône Provence Baronnies, le syndicat en charge de l'élaboration de Scot a pu commencer à se structurer en 2019.

Les 12 représentants de la CCDSP au sein du conseil syndical sont :

- | | |
|----------------|-----------------|
| ➤ JM AVIAS | ➤ A FALLOT |
| ➤ M GARIN | ➤ A GALLU |
| ➤ M FERNANDEZ | ➤ D BESNIER |
| ➤ JL GAUDIBERT | ➤ JM CATELINOIS |
| ➤ C ANDRUEJOL | ➤ Y ARMAND |
| ➤ M APROYAN | ➤ M BERGET |
| ➤ | |

L'année 2020, au cours de laquelle les représentants seront amenés à être renouvelés, donnera le top départ pour le travail d'élaboration du Scot.



- **Transition énergétique**

La transition énergétique est amenée à prendre une place de plus en plus importante dans les sujets traités au sein de la CCDSP. L'année 2019 aura permis de poser les 1eres pierres de cet édifice à créer.

Certificats d'économie d'énergie

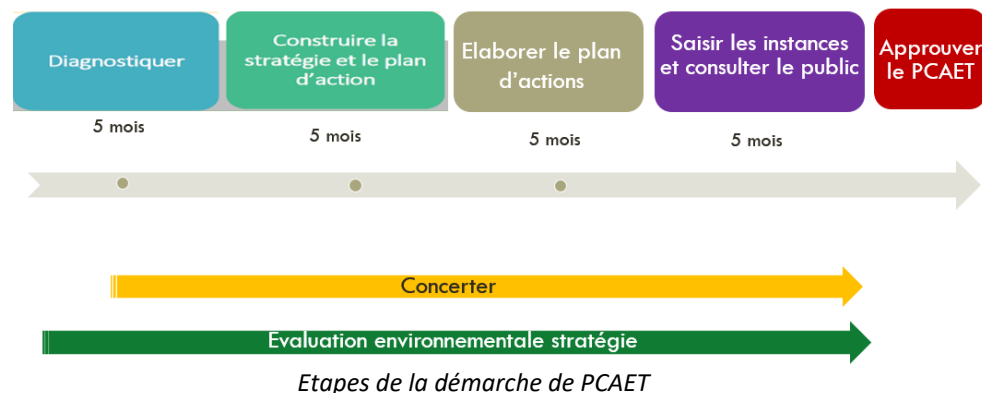
En 2018 la Communauté de Communes a conventionné avec le Service Public Des Energies dans la Drôme (SDED) afin de faire bénéficier au territoire de certificats d'économie d'énergie dans le cadre du label « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » qui a été attribué au territoire du SCOT. Il s'agit de bénéficier d'un concours financier aux travaux d'économies d'énergie. L'enveloppe initiale dédiée au territoire Drôme Sud Provence était de 241 150 €.

Après recensement des travaux éligibles sur le territoire, 238 265 € ont pu être distribués aux communes par le SDED via la vente des certificats d'économie d'énergie et une enveloppe de 37 100 € a été versée à la CCDSP. Il est prévu qu'une partie de cette enveloppe serve à financer la politique énergétique de la collectivité.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-énergie et intègre toutes les activités du territoire et nécessite l'implication de tous les acteurs.

Obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, la CCDSP a lancé en fin d'année 2019 une consultation afin de retenir le cabinet qui l'accompagnera dans son élaboration qui va durer plusieurs mois à partir du début d'année 2020.



Afin de mener à bien le PCAET, la CCDSP a également engagé des partenariats avec les acteurs énergétiques que sont le Service Public Des Energies dans la Drôme (SDED) et ENEDIS.

Adhésion au CEDER

La CCDSP a souhaité adhérer au CEDER pour la 1ere année en 2019. Cette association a pour mission de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, l'écoconstruction, la réduction des déchets et la préservation des ressources naturelles.

- **Service Commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)**

La Communauté de Communes assiste certaines communes du territoire dans la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager). Les communes qui ont choisi d'adhérer à ce service mutualisé suite à l'arrêt de cette mission par l'Etat sont : La Baume de Transit, Clansayes, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Rochegude et St Restitut.

Mis à disposition des communes par le biais d'une convention, ce service composé d'une instructrice assure l'instruction technique des autorisations, le maire restant l'autorité compétente et donc le signataire des décisions.

Ainsi 415 dossiers ont été reçus en 2019 (contre 385 en 2018) pour un coût de service de 45 300 €

- Déclarations préalables : 234 dossiers
- Permis de construire : 141 dossiers
- Certificats d'urbanisme opérationnels : 14 dossiers
- Permis d'aménager : 11 dossiers
- Autorisations d travaux : 12 dossiers
- Permis de démolir : 3 dossiers

DECHETS MENAGERS

Le service Déchets assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. Il a pour objectif d'apporter à chaque usager du service les moyens d'évacuer ses déchets tout en orientant l'utilisateur vers plus de tri.

Le service est délégué à des prestataires (COVED, NICOLLIN, VIAL) sur l'ensemble du territoire.

Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYPP (Syndicat des Portes de Provence). Le SYPP regroupe 7 EPCI Drôme Ardèche et Nord Vaucluse dont la CCDSP. La CCDSP a 3 déchetteries propres (Saint-Paul-Trois-Châteaux / Suze la rousse / malataverne) et une déchetterie privée (Donzère).

Le budget Déchets Ménagers est un budget annexe.

- **Le dispositif de collecte des ordures ménagères :**

Communes	Bac roulant de regroupement	Bac roulant en porte à porte	Conteneur enterré ou semi-enterré
La Baume de Transit	X		
Bouchet	X		
Clansayes	X		
Donzère	X		X
La Garde Adhémar	X		X
Les G. Gontardes			X
Malataverne	X		X
Pierrelatte	X	X	X
Rochegude	X		
St Paul 3 Châteaux	X	X	X
Saint Restitut	X		
Solérieux	X		
Suze La Rousse	X		
Tulette	X	X	

COLLECTE	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution 2019/2018	Kg/ hab. 2019
Ordures Ménagères				
La Baume de Transit	238	230	96,64%	257,85
Bouchet	362	324	89,50%	212,46
Clansayes	132	141	106,82%	264,04
Donzère	1684	1607	95,42%	219,85
La Garde Adhémar	344	350	101,16%	324,07
Les Granges Gontardes	103	115	111,65%	175,84
Malataverne	506	454	89,72%	235,44
Pierrelatte	4149	4026	97,04%	296,62
Rochegude	464	459	98,92%	280,91
Saint Paul 3 Châteaux	1758	1628	92,61%	171,12
Saint Restitut	414	427	103,14%	301,98
Solérieux	77	79	101,06%	227,01
Suze La Rousse	657	664	101,07%	310,14
Tulette	645	589	91,32%	292,16
TOTAL	11 540	11097	96,16%	

Une diminution des tonnages d'ordures ménagères est à noter sur le territoire qui peut s'expliquer suite à des campagnes de sensibilisation auprès des habitants du territoire.

- **Le dispositif de collecte des déchets recyclables par commune :**

Communes	Fibreux/no n fibreux	Emballages /JRM	Multi - matériaux	Verre
Mode de collecte	PAV	PAV	PàP	PAV sauf précisé
La Baume de Transit	X			X
Bouchet	X			X
Clansayes	X			X
Donzère		X		X
La Garde Adhémar	X			X
Les G. Gontardes	X			X
Malataverne		X		X
Pierrelatte		X (JRM)	X	PAV + PAP
Rochegude	X			X
St Paul 3 Châteaux	X		X	X
Saint Restitut	X			X
Solérieux	X			X
Suze La Rousse	X			X
Tulette	X			X

COMMUNES	CORPS CREUX / EMBALLAGES		CORPS PLATS / JRM		VERRE		MULTI MATERIAUX	
	Tonne 2018	Tonne 2019	Tonne 2018	Tonne 2019	Tonne 2018	Tonne 2019	Tonne 2018	Tonne 2019
La Baume De Transit	7	8	31	38	29	31		
Bouchet	12	12	28	37	42	46		
Clansayes	5	8	35	38	26	34		
Donzère*	102	99	38	37	93	95		
La Garde Adhémar	18	17	36	33	67	64		
Les G. Gontardes*	12	13	15	20	20	48		
Malataverne*	30	24	31	25	68	63		
Pierrelatte*	0	0	2,98	3	329	322	618	615
Rochegude	14	18	38	53	61	61		
St Paul Trois Châteaux	33	33	62	80	249	269	377	413
Saint Restitut	14	17	70	79	74	80		
Solérieux	3	4	12	13	13	11		
Suze la Rousse	15	19	45	57	72	74		
Tulette	13	15	33	42	67	66		

L'augmentation légère des tonnages de tri s'explique par la sensibilisation auprès des usagers des nouvelles consignes de tri

- **Bilan de tonnage par zone/production par habitant:**

ZONE	OM	TRI (CC/ CP / VERRE / MULTI)
PIERRELATTE	296	70
SP3C	171	81
DONZERE	219	40
CLANSAYES/SOLERIEUX	249	110
9 COMMUNES	269	80

- **Bilan déchetterie :**

Dans le cadre d'un marché spécifique, le Syndicat des Portes de Provence gère, pour le compte de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, les déchets issus des trois (3) centres techniques municipaux suivants :

- CTM de Pierrelatte
- CTM de Donzère
- CTM de Saint-Paul-Trois-Châteaux

CTM	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution n-1
Encombrants	885.03	802.75	947	+ 17.97 %
Cartons	56.95	91.22	181	+ 98.42 %
Bois	59.88	26.78	58.30	+ 117.70 %
Déchets verts	876.50	1 055.18	965.82	-8.47 %
Ferrailles	13.36	12.20	5.70	-53.36 %
TOTAL	1 891.72	1 988.13	2 157.82	+ 8.54 %

- **Sensibilisation du public**

- ✓ Afin d'inciter à toujours plus de tri sélectif la Communauté de Communes met à disposition des administrés des composteurs. En 2019 186 composteurs ont été distribués sur le territoire. Deux journées de distributions de compost ont également été organisées en partenariat avec le SYPP
- ✓ Les agents de la Communauté de Communes sont intervenus dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes à l'importance du tri sélectif. (Baume de transit, Donzère, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze la rousse)



- **INDICATEURS FINANCIERS**

Les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères sont financées par la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est prélevée par la Communauté de Communes depuis le 1er Janvier 2016.

Les taux de TEOM sont fixés chaque année par délibération de la Communauté de Communes. Ils ont évolué de la façon suivante en 2019 :

Communes	Taux 2018 en%	Taux 2019 en %
Baume de transit	8.06	8.06
Bouchet	8.06	8.06
Clansayes	7.8	7
Donzère	7.44	7.44
La Garde Adhémar	8.06	8.06
Les Granges Gontardes	8.06	8.06
Malataverne	8.06	8.06
Pierrelatte	6.46	6.46
Rochegude	8.06	8.06
Saint Paul trois Châteaux	4.95	4.95
Saint Restitut	8.06	8.06

Solérieux	7.8	7.0
Suze la rousse	8.06	8.06
Tulette	8.06	8.06

Le bilan financier pour l'année 2019 est le suivant :

Coût de la prise en charge des ordures ménagères : 2 717 835 € TTC

Soit : 63 € TTC/hab. et 245 € TTC/ tonne

Coût de la prise en charge des déchets recyclables : 1 001 747 € TTC

Soit : 23€ TTC/hab. et 319€ TTC/ tonne

Coût de l'exploitation des déchetteries : 1 244 444 € TTC

Soit : 29 € TTC/hab. et 98€ TTC/ tonne

ENVIRONNEMENT

• SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC est un service public local assurant les missions suivantes :

- conseil auprès des usagers du service
- contrôle de conception et d'implantation pour des installations neuves ou réhabilitées
- contrôle de réalisation des travaux pour des installations neuves ou réhabilitées
- diagnostic et le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes

En 2018, on estimait 2 919 installations d'assainissement non collectif sur le territoire.

En 2019, 2 844 installations ont été recensées.

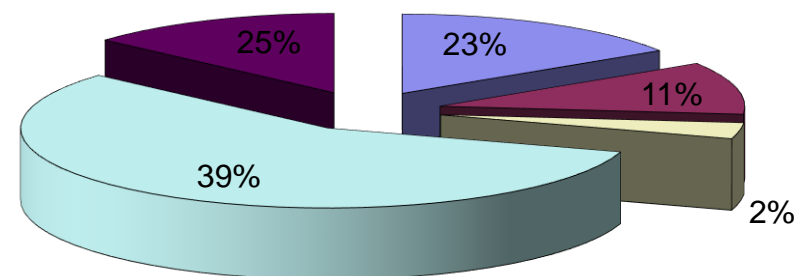
La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est évaluée à 7 110 habitants (Indicateur D. 301.0 soit 2,5 habitants par foyer), soit 16.4 % de la population totale habitant le territoire de la Communauté de Communes Drome Sud Provence.

La répartition par commune est la suivante :

COMMUNES	INSTALLATIONS D'ANC CONNUES AU 31/12/2019
La Baume de Transit	187
Bouchet	111
Clansayes	162
Donzère	127
La Garde Adhémar	235
Les Granges Gontardes	5
Malataverne	202
Pierrelatte	397
Rochegude	129
Saint Paul Trois Châteaux	203
Saint Restitut	406
Solérieux	102
Suze la rousse	349
Tulette	229
TOTAL	2 844

PRESTATIONS DE CONTROLE	REALISEES EN 2019
Contrôle de conception - installations nouvelles et réhabilitées	55
Contrôle de bonne exécution - installations nouvelles et réhabilitées	26
Diagnostic de l'existant	4
Contrôle périodique de bon fonctionnement	94
Contrôle dans le cadre d'une transaction	59

Répartition des contrôles



- Contrôle de conception - installations nouvelles et réhabilitées
- Contrôle de bonne exécution - installations nouvelles et réhabilitées
- Diagnostic de l'existant
- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière

Depuis 2019, la CCDSP perçoit directement, au travers d'avis de somme à payer (ASAP) toutes les redevances SPANC.

- **LE PROGRAMME DE REHABILITATION**

Le 25 mai 2016 un programme de réhabilitation à l'échelle intercommunale a été initié afin de réhabiliter les installations existantes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement.

Ces installations présentant des risques sont éligibles à des aides forfaitaires de l'Agence de l'Eau. (149 500 € accordés pour l'ensemble du programme 2016-2020).

Ainsi la répartition des aides est la suivante :

- une aide forfaitaire de 3000 € par installation et par logement soit 138 000 € (46 dossiers) à reverser aux propriétaires du système d'ANC réhabilité.
- un forfait de 250 euros par installation réhabilitée soit 11 500 € attribué à la CCDSP pour la partie animation-coordination.

Etat des aides financières allouées en 2019 par commune :

COMMUNES	SUBVENTIONS ALLOUEES	MISE EN CONFORMITE
La Garde Adhémar	9 000 € (6 000 + 3000)	2
TOTAL	9 000 €	2

Les aides financières sont valables jusqu'à fin 2020 pour les autres propriétaires, inscrits à ce programme, désireux de se mettre en conformité.

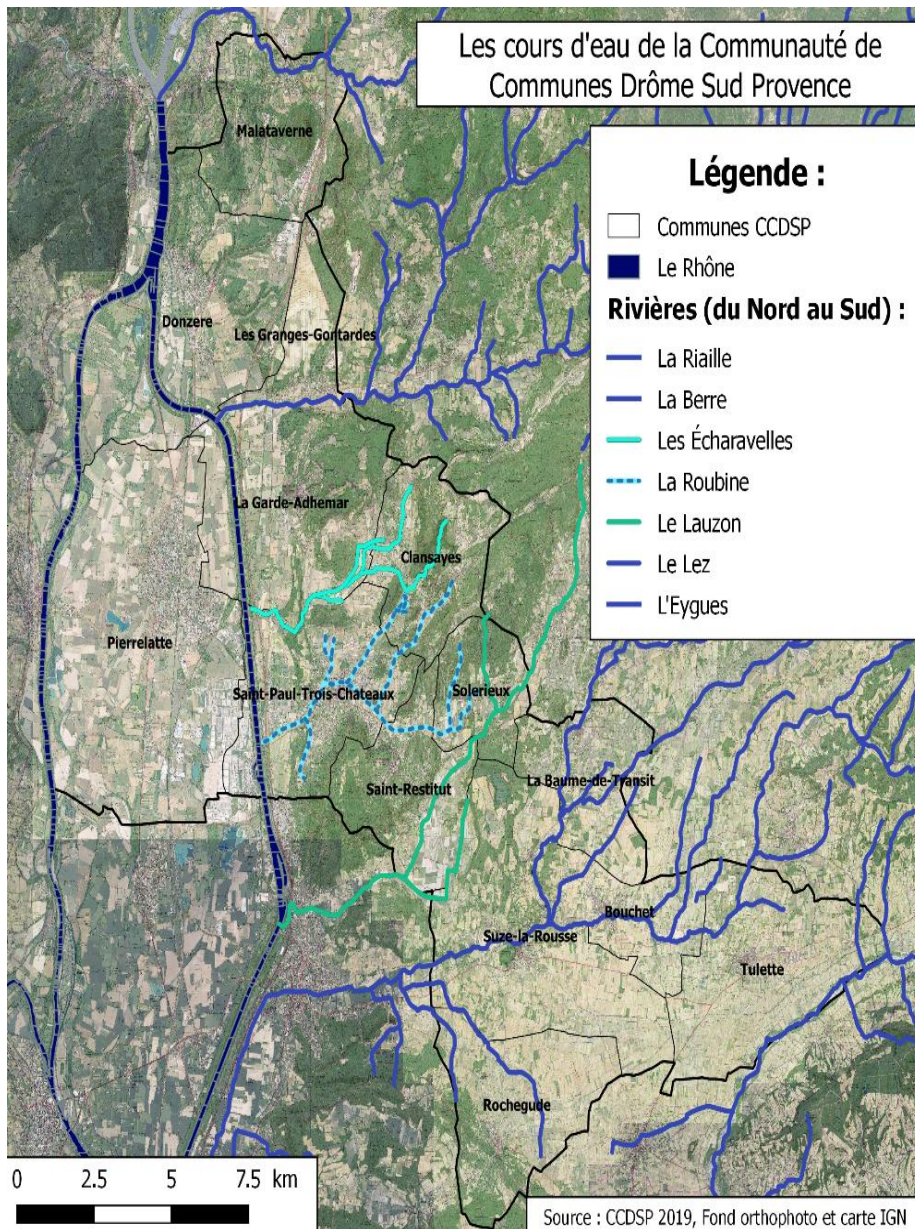
- **GEMAPI**

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » attribue une nouvelle compétence au bloc intercommunal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Cette compétence est attribuée, par transfert automatique, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI- FP), à compter du 1^{er} janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ainsi, depuis le 1er janvier 2018 la Communauté de Communes a pris les missions suivantes (missions 1,2,5,8, 11, 12 du I-art.211.7 code de l'environnement):

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique incluant également la prévention des inondations ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;



Les différentes composantes de la compétence sont exercées pour une partie en régie directe de CCDSPP et pour l'autre via des syndicats de bassins versants.

La régie CCDSPP :

Rhône et affluents (Echaravelles, Roubine, Lauzon, Berre (PI), Riaille (PI))

La Communauté de Communes a en gestion l'entretien de la végétation des cours d'eau du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles qui s'étendent sur environ 34 km. Pour information, aucun débordement exceptionnel des cours d'eau n'est à noter en 2019.

- L'intervention sur des cours d'eau non domaniaux est possible dans la mesure où CCDSPP dispose d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Préfet de la Drôme. Cette DIG autorise la CCDSPP à dépenser de l'argent public sur des terrains privés et ainsi à compléter l'intervention des propriétaires sur les cours d'eau.

Ce programme d'intervention pluriannuel validé par les services de l'Etat doit être réactualisé tous les 5 ans et passer en enquête publique. En 2019, la CCDSPP a rédigé en régie le programme d'intervention pour la période 2020-2025.

Ce travail d'une centaine de pages présente l'état des lieux des cours d'eau, les actions réalisées lors du précédent programme et les projets d'intervention.

- Durant l'année 2019, l'entreprise d'insertion ANCRE est intervenue manuellement pendant 35 semaines pour effectuer des travaux d'entretien de la végétation des berges.

Cette prestation, d'un montant de 49 000 €, contribue à maintenir le bon état du cours d'eau tout en participant à un retour à l'activité d'un public éloigné de l'emploi.

Une entreprise privée (ID verte), via un marché à bon de commande, est intervenue, en complément des missions d'Ancre, sur des travaux mécanisés ou dangereux.

- Un groupement de commande a été préparé avec le Syndicat du Lez pour lancer la future consultation sur la préfiguration des systèmes d'endiguement sur les affluents que CCDSPP gère. Cette étude devrait démarrer en 2020

- Sur le Rhône, l'entreprise ID Verde est intervenue pour assurer l'entretien des digues. En effet, l'entretien régulier de ces ouvrages permet d'assurer une surveillance efficace et une détection rapide d'éventuels désordres présents sur la structure de la digue.

A la suite de cette intervention, un BET spécialisé en hydraulique est intervenu dans le cadre d'une visite technique approfondie des digues. Cette inspection permet de géolocaliser les désordres, expertiser rapidement sa dangerosité et proposer un calendrier d'intervention.

- La chargée de mission travaille également depuis 2013 sur un programme de restauration hydraulique et écologique des lônes et marges alluviales du Rhône de Donzère-Mondragon. Cette opération, financée en 2019 par l'agence de l'eau, a permis de restaurer 4 lônes (4 m d'€ de travaux sous maîtrise d'ouvrage CNR) et de démanteler 800 m de marges.

Les missions des syndicats de Bassins versants :

SYNDICAT	COURS D'EAU
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN ROUBION ET DU JABRON (SMBRJ)	RIAILLE (partie GEMA uniquement)
SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BERRE, DE LA VENCE ET DE LEURS AFFLUENTS (SIABBVA)	BERRE (partie GEMA uniquement)
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DU LEZ (SMBVL)	LEZ (transfert intégral)
SYNDICAT MIXTE d'Eygues en Aygues (SMEA)	EYGUES (transfert intégral)

La CCDSP s'appuie également sur le travail de 4 syndicats de bassins versants comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

Cette structuration permet de disposer d'une vision cohérente de gestion à l'échelle de la rivière (amont/aval, rives droite/gauche).

- En 2019, la CCDSP a été active et partie prenante dans la création du syndicat de l'Eygues. Les interventions ont porté sur : l'animation de réunions techniques et politiques, la co-rédaction des statuts, du projet règlement intérieur, la préparation des clés de répartitions financières....Le syndicat d'Eygues en Aygues (SMEA) a été créé par arrêté préfectoral interdépartemental.

- La CCDSP a organisé des rencontres avec les financeurs du SIABBVA (CD26 et AERMC) afin de s'entendre sur une programmation et des aides. Au final, une convention d'AMO a été signée entre le SMBVL et la SIABBVA.

Le financement de la compétence: la taxe GEMAPI

La Communauté de Commune Drôme Sud Provence, consciente de ses responsabilités en matière de lutte contre les crues, a décidé d'instituer par délibération (2018-83) une taxe- dite taxe GEMAPI- pour financer l'intégralité de la compétence GemAPI.

Une seconde délibération du Conseil Communautaire (delib. 2018-84) est venue fixer le produit de ce prélèvement due au titre de l'année 2019. Ce produit s'élève à 460 000 € pour 2019. Chaque année cette délibération sera à reprendre.

En septembre 2019, DGFIP a informé la CCDSP que la taxe gemapi, suite à un problème de leur part, n'avait pas été inscrite sur les différents impôts locaux des habitants du territoire. Un rattrapage très complexe a été effectué par DGFIP.

Ce rattrapage a occasionné une grande incompréhension des citoyens et a demandé à CCDSP beaucoup de pédagogie afin d'expliquer les motifs de ce problème et les solutions trouvées. Mr Gallu, Président de la CCDSP, a reçu la presse afin d'expliquer la situation.

Le personnel du service GEMAPI en 2019

Le service s'appuie sur 2 agents : 1 chargée de mission Rhône et coordination de service (80% ETP) et sur 1 technicien gemapi (affluents et travaux Rhône)

En décembre 2018, la technicienne a quitté ses fonctions à la CCDSP.

Une sélection de candidat a eu lieu en février 2019, et un nouveau technicien a rejoint l'équipe fin mars.

L'arrivée de ce nouveau technicien, fraîchement diplômé, a nécessité un petit temps de formation et de prise en main des dossiers avant d'être opérationnel.